

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
DE « PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS »**



**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION DE LA BRANCHE DU SPORT
(CPNEF SPORT)
ET
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT
(OC SPORT)**

**DÉLIBÉRATION DE LA CPNEF SPORT DU 12/07/2023 PORTANT SUR ET
SUR LE REGLEMENT D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)
DE PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS**

PREAMBULE :

Les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs représentatives soussignées s'accordent, en application de l'accord national de branche du 6 mars 2003, complété par la déclaration du 15 avril 2005, au renouvellement du Certificat de Qualification Professionnelle de PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS dans les conditions précisées dans le présent règlement et correspondant à l'avenant n°187 de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) du 15/06/2023 portant sur l'annexe 1 de la CCN du SPORT du 7 juillet 2005 relative aux CQP

La CPNEF Sport via l'OC Sport demande le renouvellement de son enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Dans le respect du présent règlement et de la convention de délégation, la CPNEF Sport et l'OC Sport délèguent la mise en œuvre de la certification à la Fédération Française de Parachutisme, association nationale, organisme de formation professionnelle sous le numéro 11751715575, agréée et délégataire du Ministre chargé des sports pour la gestion des activités de parachutisme et de soufflerie, située 62, rue de Fécamp 75012 Paris, représentée par son président Monsieur Yves-Marie GUILLAUD

Sommaire

TITRE I : PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	4
Article 1 – La CPNEF Sport et l'OC Sport, autorités délivrant le CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS	4
Article 2 – Délégation de la mise en œuvre du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS	4
Article 3 – Objet du règlement du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS	4
TITRE II : DESCRIPTION DU CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS.....	5
Article 4 – Objet du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS	5
4.1. Le CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS répond aux enjeux de formation tout au long de la vie professionnelle tels que décrit dans la loi :	5
4.2. Le CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS répond à un besoin d'emploi identifié par la CPNEF Sport et l'OC Sport	5
4.3. Obligations légales et réglementaires	5
Article 5 – Public visé par le CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS.....	6
Article 6 – Durée du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS.....	6
Article 7 – Situation professionnelle couverte par le CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS	6
Article 8 – Activités et compétences visées par le CQP	7
TITRE III - CONDITIONS D'EXERCICE PROFESSIONNEL DU TITULAIRE DU CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS ET RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ	15
Article 9 – Conditions d'exercice professionnel du titulaire du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS	15
9.1. Autonomie et responsabilité	15
9.2. Lieux d'exercice.....	15
TITRE IV : PROCESSUS DE CERTIFICATION	16
Article 10 – Voies d'accès à la certification.....	16
CHAPITRE 1 – ACCÈS AU CQP PAR LA FORMATION CONTINUE	16
Article 11 – Prérequis exigés à l'entrée dans le processus de formation continue	16
Article 12 – Conditions de mise en œuvre de la formation.....	17
12.1. L'habilitation des organismes de formation partenaires	17
13.2. La durée de formation	17
13.3. Les qualifications minimums requises	17
13.4. Règles spécifiques au cours des évaluations	18
Article 14 – Conditions d'exercice contre rémunération des personnes en cours de formation au CQP	18
14.1.- Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle	18
14.2. Tutorat.....	19
Article 15 – Modalités d'évaluation des compétences du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS	20
Article 16 – Décision et obtention du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS par la voie de la formation.....	27
CHAPITRE 2 – ACCÈS AU CQP PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE.....	27

Article 17 – Conditions requises pour accéder au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	27
Article 18 – Procédure de VAE	28
18.1. La phase d'information	28
18.2 La phase de recevabilité	28
18.3 Le dossier de VAE (livret 2) et l'accompagnement	29
Article 19 – Décision et obtention du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS par la voie de la VAE	29
CHAPITRE 3 – PASSERELLES AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS ...	29
Article 20 – Equivalences, dispenses d'épreuves	29
Article 21 – Reconnaissance de qualification	29
TITRE V : LES JURYS PLENIERS DE CERTIFICATION	30
Article 22 – Composition et compétences des jurys pléniers de la Branche Sport	30
22.2. Compétences	30
Article 23 – Délivrance ou Attestation d'acquisition des blocs de compétences et du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS	30
Article 24 – Recours	31
ANNEXES AU CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS	32
ANNEXE N°1 : Grilles d'évaluation des blocs de compétences du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS	32
ANNEXE N °2 : Livrets 2 du dossier VAE	13
ANNEXE N °3 : Modèle de certificat de qualification professionnelle	52
ANNEXE N °4 : Modèle d'attestation d'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences	53
ANNEXE N °5 : Voies de recours	54

TITRE I : PRINCIPES GÉNÉRAUX

Article 1 – La CPNEF Sport et l'OC Sport, autorités délivrant le CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

Le CQP Plieur de parachutes de secours est délivré au nom de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation (CPNEF Sport) et de l'Organisme Certificateur de la branche du sport (OC Sport).

Lors de la CPNEF Sport du 14 novembre 2019, les partenaires sociaux ont acté la création de l'Organisme Certificateur de la branche du sport (OC Sport). L'OC Sport dispose dorénavant de la propriété intellectuelle des certifications professionnelles de la branche du sport conformément à ses statuts.

En sa qualité de pilote du déploiement de la politique de certification de la branche du sport, la CPNEF Sport garde ses pleines prérogatives pour faire évoluer les référentiels de ses CQP ou en décider l'abrogation.

Article 2 – Délégation de la mise en œuvre du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

La CPNEF Sport et l'OC Sport délèguent par convention la mise en œuvre du CQP Plieur de parachutes de secours pour sa durée d'enregistrement au RNCP. Les modalités de la délégation sont définies dans la convention de délégation conclue entre d'une part, la CPNEF Sport et l'OC Sport et d'autre part, la Fédération Française de Parachutisme

Article 3 – Objet du règlement du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de délivrance du CQP Plieur de parachutes de secours par les voies de la formation ou de la validation des acquis de l'expérience. Il est également accessible par reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères en équivalence.

TITRE II : DESCRIPTION DU CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

Article 4 – Objet du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

4.1. Le CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS répond aux enjeux de formation tout au long de la vie professionnelle tels que décrit dans la loi :

« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Une stratégie nationale coordonnée est définie et mise en œuvre par l'État, les régions et les partenaires sociaux. [...]

Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales. »

(Extrait de l'Article L.6111-1 du Code du Travail).

4.2. Le CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS répond à un besoin d'emploi identifié par la CPNEF Sport et l'OC Sport

Ce besoin d'emplois correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification. Ce CQP contribue à la structuration et à la professionnalisation de la branche du sport. Il peut faciliter l'accès aux autres diplômes du secteur.

Un recensement en 2022 des plieurs au sein des écoles de parachutisme conventionnées a permis de recenser 127 plieurs qui se répartissaient dans 52 écoles. Ces personnes devaient s'occuper d'environ 1550 parachutes écoles et environ 10000 parachutes individuels.

Il convient de noter que l'activité de plieur de parachute de secours touche d'autres activités sportives que le parachutisme.

En effet d'autres sports utilisent des parachutes de secours (le Vol libre et les ULM), et d'autres activités utilisent des parachutes de sauvetage (pilotage des aéronefs de largage, vol acrobatique, vol en planeur) dont la maintenance et le pliage sont susceptibles d'être effectués comme activités secondaires par le CQP Plieur de parachutes de secours.

Ce contexte est décrit plus en détail dans la note d'opportunité.

4.3. Obligations légales et réglementaires

L'article A. 322-158 du Code du Sport mentionne que « le parachute de secours doit être plié au minimum une fois par an. La maintenance et le pliage du parachute de secours doivent être effectués par un titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles ou reconnu par la fédération ayant reçu délégation pour le parachutisme. »

Les opérations de maintenance et le pliage doivent être conformes aux réglementations en vigueur, aux bulletins techniques des constructeurs ainsi qu'à ceux de la Fédération Française de Parachutisme.

Article 5 – Public visé par le CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

Le présent CQP Plieur de parachutes de secours est accessible à tout public âgé de minimum 18 ans et titulaire du brevet fédéral BPA (Brevet de Parachutiste Autonome) ou d'une qualification qui acte l'autonomie au sens de l'article A 33-152 du Code du Sport, désirant se former à celui-ci.

Pour ce faire, l'OC Sport répond aux obligations concernant les certificateurs du décret n° 2021-389 du 02 avril 2021 relatif aux conditions d'enregistrement des certifications dans les répertoires nationaux modifié, dans les mêmes termes, la rédaction des critères du 3° du R. 6113-9 et du 2° du R. 6113-11 pour intégrer concrètement la prise en compte du handicap, en précisant que « Pour l'appréciation de la qualité du référentiel de compétences, il est tenu compte, le cas échéant, des compétences liées à la prise en compte des situations de handicap, de l'accessibilité et de la conception universelle telle que définie par l'article 2 de la convention relative aux droits des personnes handicapées du 30 mars 2007 »

De plus, la branche professionnelle du Sport s'engage à assurer une accessibilité effective des personnes présentant un handicap, aux certificats de qualification professionnelle portés par l'OC Sport, conformément à la loi n°2005-102 pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » du 11 février 2005.

Les aménagements des postes de travail s'apprécient au regard de la diversité des situations de handicap. C'est la raison pour laquelle, sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat en situation de handicap pourra se voir proposer différents aménagements, adaptés à son handicap, lors de l'entretien de positionnement.

Via une demande préalable du délégataire, l'OC Sport peut prévoir les aménagements suivants :

- Un prolongement de la durée de la formation,
- Un aménagement des durées et des formats d'épreuve de certification,
- Tout autre aménagement qui pourrait répondre à un besoin identifié du candidat et qui garantirait le respect des conditions de réalisation et de validation du CQP Plieur de parachutes de secours

Article 6 – Durée du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

La CPNEF Sport et l'OC Sport renouvellent le Certificat de Qualification Professionnelle de Plieur de parachutes de secours, pour sa durée d'enregistrement au RNCP.

Celle-ci pourra être renouvelée à la demande du délégataire et en accord les partenaires sociaux de la branche du sport.

Si le CQP, dont l'échéance d'enregistrement au RNCP est dépassée, sera rendu inactif auprès de France Compétences. La certification professionnelle peut continuer à être délivrée mais pour les seuls candidats dont le parcours de formation certifiant ou de validation des acquis de l'expérience ont débuté avant l'échéance de l'enregistrement de la certification professionnelle.

En cela, l'article L. 6113-9 du Code du Travail qui précise que « les personnes dont la candidature a été déclarée recevable à une démarche de validation des acquis de l'expérience au sens de l'article L. 6412-2 ou les personnes suivant une formation visant à l'acquisition d'une certification professionnelle en cours de validité au moment de leur entrée en formation peuvent, après obtention de la certification, se prévaloir de l'inscription de celle-ci dans le répertoire national des certifications professionnelles. »

Article 7 – Situation professionnelle couverte par le CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

Le renouvellement du CQP Plieur de parachutes de secours correspond à un contexte caractérisé notamment par :

Le titulaire du CQP Plieur de parachutes de secours assure le maintien en état de conformité des équipements au regard de la réglementation, des recommandations du constructeur, et des notes de sécurité applicables, il permet à son titulaire de réaliser les opérations suivantes sur les parachutes sportifs : contrôler les éléments du parachute, effectuer le montage/démontage, démêlage, pliage et consigner le suivi de son activité.

Ce contexte est décrit plus en détail dans la note d'opportunité.

Article 8 – Activités et compétences visées par le CQP

Au regard des activités identifiées pour le titulaire du CQP Plieur de parachutes de secours, des compétences sont associées et regroupées par blocs de compétences.

Les compétences afférentes au CQP Plieur de parachutes de secours sont détaillées ci-dessous :

- Bloc de compétences 1 (BC1) : Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute
- Bloc de compétences 2 (BC2) : Information et veille juridique autour de l'activité de plieur de parachute de secours

Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

REFERENTIEL

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 (BC1) : Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute			
A.1.1 – Réalisation du contrôle technique et réglementaire d'un sac harnais à assembler avec sa voile de secours	C.1.1.1 – Préparer les éléments d'un sac harnais en vue de la réalisation de son contrôle technique	Epreuve 1 Mise en situation professionnelle portant sur la réalisation d'un contrôle technique et réglementaire du sac-harnais à assembler avec sa voile de secours et la réalisation d'un contrôle technique et réglementaire d'un appareil de sécurité et son montage Durée de l'épreuve 1h30	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connaît la composition d'un ensemble parachute (individuel et tandem) et sépare les différents éléments d'un sac harnais avec précision INDICATEURS Les dispositions règlementaires liées à l'identification du sac harnais sont identifiées Les dispositions règlementaires liées aux « normes constructeurs » sont présentées Les différents éléments constituant le sac harnais sont présentés Le parachute est correctement séparé Le contrôle de la chaîne de déploiement est effectué
	C.1.1.2 – Appliquer les procédures de vérification d'un sac harnais en vue de son contrôle technique	La mise en situation consiste à assembler, un sac-harnais avec son déclencheur et secours et d'en assurer le contrôle de chaque étape avec son appareil de sécurité à l'aide d'outils existants	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connaît et applique de manière stricte la procédure de contrôle du sac harnais INDICATEURS La procédure de vérification est mise en œuvre Les situations anormales sont identifiées Les procédures d'usage pour signaler les anomalies sont respectées Tout problème d'identification est cerné Une approche appropriée de résolution de problèmes est déclarée Les éléments abîmés sont repérés et bien orientés Les éléments défectueux sont écartés

		<i>2 évaluateurs dont un au moins est un représentant de la FFP</i> + Avis du tuteur portant sur l'observation en poste de travail	L'intégrité ou l'état d'usure des éléments est vérifié La conformité des numéros d'identification du sac-harnais est assurée L'état de chaque composant du sac-harnais et de la chaîne d'extraction sont vérifiés Le montage du système de déploiement est correctement vérifié La compatibilité des composants avec le sac-harnais est vérifiée L'état de l'accastillage du sac-harnais est vérifié L'état des éléments et du tissu du sac-harnais sont vérifiés L'état des sangles du harnais et leur intégrité au passage des boucleries sont vérifiés. La compatibilité des élévateurs et du système trois anneaux sont vérifiés La compatibilité des poignées de commandes de manœuvre est vérifiée La compatibilité des poignées de libération et de secours sont vérifiées. L'état de la pochette de l'extracteur est vérifié.
	C.1.1.3 – Assembler un sac harnais et sa voile de secours en vue de mise en circulation		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat assemble le sac harnais et sa voile de secours avec rigueur et avec une bonne gestion de l'outillage et du temps de travail INDICATEURS La procédure d'assemblage du sac harnais est respectée L'installation des connectiques est conforme Le montage des commandes de manœuvre est conforme Les systèmes de sécurité passifs sont connus Les éléments constitutifs qui seront aptes à créer un parachute complet sont sélectionnés L'assemblage de différents types de voilures de secours dans différents types de sac harnais est démontré La ou les longueurs de bouclette est (sont) vérifiée(s) Le candidat respecte le matériel
A.1.2 –Réalisation du contrôle technique et réglementaire et montage et d'un appareil de sécurité	C.1.2.1 – Appliquer les procédures de montage et vérification d'un appareil de sécurité en vue de son contrôle technique		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connaît les déclencheurs de sécurité, leur entretien et leur suivi INDICATEURS La pose du déclencheur de sécurité dans le sac-harnais est vérifiée La spécificité et l'autorisation des constructeurs concernés sont respectés Le montage du dispositif de sécurité dans le type de sac-harnais est réglementaire Le candidat assemble le déclencheur en respectant sa spécificité Le montage du boîtier de contrôle est conforme Le montage du boîtier principal est conforme Le montage du sectionneur est conforme Le cheminement des câbles est conforme Le passage de la bouclette est conforme Les informations théoriques et les limites de durées de vie et de changement et de remplacement des batteries sont connues Les informations théoriques et les limites de durées de vie et de changement et de remplacement des sectionneurs sont connus

	C.1.2.2 – Exploiter le logiciel informatique d'un appareil de sécurité pour vérifier sa conformité et opérer sa mise à jour		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le principe de fonctionnement du type de déclencheur est connu INDICATEURS Les paramètres de déclenchement et la compatibilité de montage de ces dispositifs dans le sac-harnais sont connus et expliqués La recherche documentaire et le contrôle administratif sont effectués Le montage du système de sécurité est vérifié les principes d'utilisation et de maintenance des systèmes de sécurité sont connus et expliqués. Les informations enregistrées dans le dispositif sont renseignées La navigation dans les fonctionnalités du déclencheur est démontrée La mise en service du déclencheur est effectuée
A.1.3 – Réalisation du contrôle technique et règlementaire d'une voile de secours et son pliage	C.1.3.1 – Déplier une voile de secours avec méthode et soin en vue de son contrôle technique	Epreuve 2 <i>Mise en situation professionnelle</i> portant sur la réalisation du contrôle technique et règlementaire d'une voile de secours et son pliage qui fait l'objet d'un questionnement du candidat durant l'épreuve Durée de l'épreuve de 2h + Avis du tuteur portant sur l'observation en poste de travail	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat déplie avec méthode et soin le parachute de secours INDICATEURS La chronologie de dépliage est respectée Le contrôle de l'ouverture du conteneur de secours est assuré Les connaissances en matière de cinématique d'ouverture et des incidents (parachute individuel et tandem) sont mobilisées Les connaissances en aérodynamique et en mécanique de vol sont appropriées
	C.1.3.2 - Appliquer les procédures de vérification d'une voile de secours en vue de son contrôle technique		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat sait repérer les situations anormales (au regard de la réglementation) et de la fonctionnalité du matériel INDICATEURS La recherche documentaire est structurée La méthode de contrôle est maîtrisée Les manuels de pliage sont exploités Les consignes de navigabilité sur le secours sont appliquées La conformité des numéros d'identification de la voile de secours est assurée La fixation et l'état des commandes de manœuvre sont vérifiés La présence de marques, brûlures ou taches est relevée L'état du tissu et la porosité de la voile sont vérifiés conformes L'état des suspentes et des bracelets élastiques est vérifié conforme Les points d'attache des suspentes, leur montage et leur symétrie sont vérifiés. L'état, le démêlage et dévrillage des commandes de manœuvre sont vérifiés L'état et le montage du glisseur est vérifié L'état, le montage et la compatibilité des connexions souples est vérifié.
	C.1.3.3 – Plier une voile de secours, en respectant le protocole établi en vue de l'assembler dans le sac harnais		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat sait plier avec rigueur, méthode et savoir-faire les différentes voiles secours INDICATEURS Le pliage de la voile secours est effectué dans le temps imparti. L'outillage adéquat est utilisé Les voiles de secours sont pliées en suivant le manuel constructeur de manière conforme Le poste de travail est bien organisé La voile et le sac-harnais sont au préalable préparés Les commandes de manœuvre sont verrouillées. La mise en tension des suspentes est assurée Le tissu de voile est bien réparti.

		2 évaluateurs dont un au moins est un représentant de la FFP	La mise en forme du POD, le lovage et mise en place des élévateurs sont bien effectués Les gestes techniques de pliages suivants les différents types de voilures de secours sont bien réalisés L'occupation de l'aire de pliage est bien gérée. Le candidat reconnaît une voile emmêlée. Le candidat sait démêler une voile éventuellement emmêlée L'outillage est bien géré Le temps de travail est bien géré
A.1.4 – Réalisation de l'assemblage et contrôle technique et règlementaire d'une voile principale et pliage dans le sac-harnais	C.1.4.1 – Déplier une voile principale avec méthode et soin en vue de son contrôle technique		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat sait travailler avec calme et méthode pour que l'assemblage effectué permette une utilisation normale du matériel INDICATEURS Le candidat démêle une voile avec méthode et rigueur La chronologie d'assemblage est respectée Le montage de la voile principale est conforme L'espace de travail est bien organisé L'utilisation de l'outillage est bien gérée. Le contrôle de l'assemblage du principal avec le sac-harnais est assuré La cinématique est comprise
	C.1.4.2 – Appliquer les procédures de vérification d'une voile principale en vue de son contrôle technique		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat sait repérer les situations anormales et maîtrise une méthode de contrôle INDICATEURS Le montage du cône de suspension et des commandes est vérifié Le glisseur est vérifié L'état du sac de déploiement est vérifié La fixation de la drisse de liaison sur la voile est vérifiée. L'état de l'extracteur est vérifié Les commandes de manœuvre sont vérifiées L'état des suspentes des élévateurs jusqu'à la voile est vérifié La compatibilité et le serrage des maillons de connexion sont vérifiés.
	C.1.4.3 – Plier une voile principale, en respectant le protocole établi en vue de l'assembler dans le sac harnais	Epreuve 3 <i>Mise en situation professionnelle</i> portant sur la réalisation de l'assemblage et contrôle technique et règlementaire d'une voilure principale, son pliage dans le sac-harnais et la vérification et renseignements de la traçabilité des éléments constituant le parachute Durée de l'épreuve : 1h + Avis du tuteur portant sur l'observation en poste de travail	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat plie avec rigueur et habileté des voiles principales différentes sans commettre aucune faute majeure ou accumulation de fautes mineures, de pliage ou de conditionnement. INDICATEURS Le pliage de voile principale est effectué avec méthode et savoir-faire. La technique de pliage de la voile concernée (voile débutant, confirmé, tandem) est maîtrisée Les commandes de manœuvre sont verrouillées. La mise en tension des suspentes est assurée Le tissu de voile est bien réparti. Les stabilisateurs et le bord de fuite sont bien sortis. Le glisseur en croix avec le tissu écarté vers l'extérieur est bien positionné. La voile et les suspentes sont bien maintenues La voile est mise en forme et dégonflée correctement Le lovage et la fermeture du POD sont respectés Le rangement de l'excès de suspentes en fond de conteneur est respecté. La mise en place et l'ordre de fermeture des rabats est respectée. L'armement de la kill line est réalisé Le rangement et cheminement de la drisse d'extraction est effectué

			L'aiguille de verrouillage doit être correctement enfoncée L'extracteur dans sa pochette est bien conditionné et plié
A.1.5 – Vérification et renseignements de la traçabilité des éléments constituant le parachute	C.1.5.1 – Vérifier la traçabilité des éléments administratifs constituant le parachute afin d'en assurer leur conformité avec les consignes de navigabilité et normes constructeurs en vigueur	<i>La mise en situation consiste à déplier une voilure principale, d'en assurer le contrôle et le pliage de chaque étape à l'aide d'outils existants afin de restituer un parachute complet et renseigné</i> <i>2 évaluateurs dont un au moins est un représentant de la FFP</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie un ordre logique, chronologique de vérification INDICATEURS Les consignes de navigabilité et les notes constructeur sur les éléments du parachute sont appliquées Les opérations de contrôle des documents du parachute sont correctement effectuées La conformité des numéros d'identification du parachute avec des notes de sécurité est assurée
	C.1.5.2 – Renseigner les documents administratifs et de contrôle afin d'assurer le suivi de l'ensemble des éléments du parachute		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat sait assurer la traçabilité de l'ensemble complet INDICATEURS Tous les points à contrôler sont chronologiquement effectués L'avis du plieur est renseigné la fiche de contrôle annuel est renseignée Les formalités administratives sont mises en œuvre par les outils informatiques adéquats Le carnet de pliage (nombre et type de pliages effectués par le titulaire du carnet) est correctement renseigné Les outils informatiques permettant de renseigner son carnet de pliage sont maîtrisés Les indications sont justes et lisiblement portées. Toutes les fiches du livret (sac-harnais, voilure principale, de secours, déclencheurs) sont renseignées Les efforts à l'ouverture et à la libération sont bien mesurés Le livret individuel du parachute (papier d'identité du parachute) est bien renseigné Le résultat des éventuelles remises à niveau est enregistré
	C.1.5.3 - Contacter le référent matériel de sa structure afin de lui signaler toute anomalie repérée		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie la ou les personnes ressources INDICATEURS Les différentes sources d'information sont identifiées Les situations anormales sont identifiées Les procédures d'usage pour signaler les anomalies sont respectées Le candidat sait quel est le service compétent à qui s'adresser Le candidat justifie sa décision de rendre ou pas au propriétaire un matériel navigable Les dérives de construction sont signalées

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 2 (BC2) : Information et veille juridique autour de l'activité de plieur de parachute de secours			
A.2.1 – Accueil d'un propriétaire de parachute pour du conseil et de l'accompagnement	C.2.1.1 - Accueillir le propriétaire du parachute, en vue de l'informer de la procédure du contrôle, et de commenter les résultats du contrôle technique	Le conseil et accompagnement des propriétaires des parachutes et la veille juridique font l'objet d'une épreuve d'une heure évaluée lors d'une mise en situation avec questionnement qui se déroule en centre de formation et lors de l'observation en poste de travail par le tuteur à l'aide de la grille d'évaluation <i>La mise en situation consiste à un entretien portant sur le cadre réglementaire afin d'assurer le suivi de son activité et le conseil au propriétaire du parachute 2 évaluateurs dont un au moins est un représentant de la FFP</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accueille le propriétaire avec bienveillance et l'informe sur les procédures de contrôle et d'utilisation du parachute, en s'assurant qu'elles sont bien comprises INDICATEURS Le candidat sait créer le contact Les caractéristiques morphologiques et anatomiques de l'utilisateur sont prises en compte Le niveau du pratiquant et le type de pratique sont identifiés Les différents types de voiles au regard du niveau des pratiquants est maîtrisé Le candidat explique les principes d'ouverture et de vol d'une voile de secours et d'une voile principale Le candidat communique au propriétaire toute information complémentaire
	C.2.1.2 - Alerter le propriétaire du parachute sur les situations à risque repérées lors du contrôle technique afin de prévenir des situations dangereuses lors de son utilisation		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat discerne les situations à risque de celles qui ne le sont pas INDICATEURS L'inventaire des risques est effectué La liste des anomalies susceptibles de créer le dysfonctionnement est établie A chaque anomalie potentielle le ou les éléments défectueux sont associés Un ordre logique, chronologique de vérification en fonction du type de dysfonctionnement est identifié Les dysfonctionnements sont repérés Les normes de sécurité sont respectées Un vocabulaire technique adapté aux différents publics est utilisé Les sources potentielles de dommages pour la santé du propriétaire et pour l'intégrité du matériel sont repérées L'aspect du matériel qui est susceptible d'être problématique est détaillé Toute réponse à un problème technique est expliquée Les conditions de réparation mineures des produits sont mentionnées Le candidat s'assure que ses explications sont bien comprises L'information du choix des matériels en fonction des tableaux de correspondance selon l'expérience et d'approbation d'emploi sont mentionnés
	C.2.1.3. - Transmettre au propriétaire du parachute des conseils d'entretien et de pliage de la voilure principale de son parachute afin de maximiser son utilisation		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat a un savoir-faire technique pour entretenir le matériel dans des conditions optimales afin de maintenir le bon usage et éviter les désordres INDICATEURS La technique pour enseigner le pliage de la voile principale est maîtrisée Le candidat exerce une mission de conseil en matière de prévention et d'utilisation des matériels

		Les besoins, les motivations du propriétaire du parachute sont décelées Le candidat sait chercher/trouver l'adéquation parachute/propriétaire Le candidat sait orienter le propriétaire vers le type de parachute correspondant à sa pratique et à sa morphologie Le candidat explique correctement les principes d'utilisation et de maintenance des systèmes de sécurité. Le candidat présente différents types de voilures avec leurs avantages et inconvénients Le candidat sait structurer un argument en caractéristiques, avantages, bénéfices, compte tenu des contraintes spécifiques du parachute et du pratiquant ou du service Le candidat informe sur les risques d'utilisation en conditions météorologiques marginales, conditions de pratiques en pilotage sous voile Le candidat maîtrise et respecte les consignes des constructeurs Le candidat sait identifier les spécificités des différentes voiles à plier afin d'en adapter les techniques de pliages
A.2.2 – Réalisation d'une veille juridique, réglementaire et technique dans le domaine du parachutisme.	C.2.2.1 – Assurer une veille juridique, réglementaire et technique afin de vérifier la conformité de la réglementation en vigueur	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat suit l'évolution des textes et mise en œuvre des nouvelles normes Le candidat met en œuvre avec les outils informatiques adéquats pour consulter les documents réglementaires (règles aviation civile et fédérales et code du sport) INDICATEURS Les normes et règlements des constructeurs sont recherchés et correctement mobilisés L'environnement réglementaire en particulier fédéral est assimilé La réglementation des différents ministères concernés est connue. Les notes de sécurité pour le matériel concerné sont identifiées Le repérage du matériel dans le cadre réglementaire est effectué
	C.2.2.2 – Maintenir une veille technique des principaux constructeurs de parachutes afin d'assurer une mise à jour des normes en vigueur	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat applique ses connaissances réglementaires INDICATEURS Les données techniques sont décrites et explicitées Les manuels d'utilisation des parachutes sont exploités, Les guides techniques sont compris La norme TSO est commentée

TITRE III - CONDITIONS D'EXERCICE PROFESSIONNEL DU TITULAIRE DU CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS ET RÈGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ

Article 9 – Conditions d'exercice professionnel du titulaire du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

9.1. Autonomie et responsabilité

Le titulaire du CQP Plieur de parachutes de secours exerce son activité de manière autonome dans le domaine d'activité couvert par le CQP.

Sa responsabilité s'exerce au regard :

- Des matériels et des locaux nécessaires à l'activité

Le CQP Plieur de parachutes de secours est proposé pour un classement au niveau IV du Cadre National des Certifications Professionnelles (CNCP). Ce cadre national est référencé au sein du cadre européen des certifications (CEC).

L'avenant n°187 de la CCNS du 15/06/2023 portant création du CQP Plieur de parachutes de secours, définit notamment l'autonomie et, le cas échéant, les prérogatives et les limites d'exercice du titulaire du CQP Plieur de parachutes de secours.

9.2. Lieux d'exercice

Le (la) titulaire du CQP Plieur de parachutes de secours exerce principalement son activité professionnelle au sein d'associations, de collectivités ou de structures du secteur marchand.

TITRE IV : PROCESSUS DE CERTIFICATION

Article 10 – Voies d'accès à la certification

La certification au CQP Plieur de parachutes de secours est accessible par les voies de la formation et de la validation des acquis de d'expérience. Il est également accessible par reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants de l'Union européenne. Une procédure d'équivalence de diplômes étrangers vers les CQP est également mise en place par le certificateur

Afin de rendre le CQP Plieur de parachutes de secours accessible aux personnes en situation de handicap, des aménagements sont prévus au cas par cas avec le médecin fédéral à l'entrée dans le processus de formation et/ou lors des épreuves de certification conformément à l'article 5 du présent règlement.

Le délégataire s'engage à adresser, chaque année à la branche, un bilan quantitatif et qualitatif des aménagements accordés aux personnes présentant un handicap.

Pour rappel, sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat en situation de handicap pourra se voir proposer différents aménagements, adapté à son handicap, lors de l'entretien de positionnement. Les aménagements possibles peuvent être :

- Un prolongement de la durée de la formation
- Un aménagement des durées et des formats d'épreuve de certification
- Tout autre aménagement qui pourrait répondre à un besoin identifié du candidat et qui garantirait le respect des conditions de réalisation et de validation du CQP Plieur de parachutes de secours.

Un référent handicap peut être désigné et formé au sein de l'organisme de formation partenaire. Cette personne référente dispose des compétences nécessaires pour soit analyser, soit solliciter une expertise externe à la mise en place d'aménagements.

Dans ce cas, ce référent handicap opère au sein de la cellule en charge de l'information, des inscriptions et dépôt de candidatures. Il est donc identifié et connu des apprenants/candidats dans l'organisme et jouer ainsi son rôle auprès des personnes en situation de handicap.

En collaboration avec le responsable pédagogique, le référent handicap prévoit l'ensemble des aménagements de formation et d'épreuve de certification adapté à la situation de handicap.

En lien avec le lieu de stage et/ou le future lieu d'emploi, ces aménagements des modalités d'évaluation doivent être de nature à anticiper les aménagements possibles du futur poste de travail du candidat.

CHAPITRE 1 – ACCÈS AU CQP PAR LA FORMATION CONTINUE

Article 11 – Prérequis exigés à l'entrée dans le processus de formation continue

Le candidat au CQP Plieur de parachutes de secours doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation. Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences. Les prérequis sont les suivants :

1. Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat : Le candidat doit présenter l'une des pièces suivantes en cours de validité (original ou photocopie lisible recto/verso). :
 - Carte nationale d'identité française ou étrangère
 - Passeport français ou étranger

- Permis de conduire français sécurisé délivré depuis le 16 septembre 2013 suivant le décret du 09 novembre 2011.
 - Carte de combattant délivrée par les autorités françaises
 - Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
 - Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, conformément à la réglementation des étrangers, ces titres doivent être à jour concernant l'adresse déclarée.
2. Avoir 18 ans au jour de l'inscription à la formation au CQP Plieur de parachutes de secours
3. Le candidat doit répondre aux exigences de l'article A 33-152 du Code du Sport.
- A savoir, « il doit totaliser cent sauts minimum et avoir démontré les aptitudes suivantes :
- savoir s'intégrer dans une séance de pratique autonome ;
 - être capable de veiller à la sécurité du largage en séance de pratique autonome ;
 - maîtriser la chute libre ;
 - être capable de concevoir et réaliser son programme de navigation sous voile de l'ouverture du parachute jusqu'à l'atterrissage ;
 - être capable de plier sa voile principale et de contrôler son équipement ;
 - avoir les connaissances théoriques fondamentales liées à l'activité. ; »

Le titulaire du Brevet de Parachutiste Autonome délivré par la Fédération Française de Parachutisme répond aux exigences de l'article A 33-152 du Code du Sport.

Article 12 – Conditions de mise en œuvre de la formation

12.1. L'habilitation des organismes de formation partenaires

Seuls les organismes de formation partenaire habilités par le délégataire peuvent délivrer la formation au CQP Plieur de parachutes de secours.

L'habilitation est accordée après vérification de la conformité avec le cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation du CQP Plieur de parachutes de secours établi à partir d'un modèle type proposé par le certificateur. Le cahier des charges d'habilitation d'organisme de formation figure dans **l'annexe complémentaire n°2** : « *Cahier des charges d'habilitation d'organisme de formation* » du présent règlement.

L'habilitation est accordée pour une durée maximale égale à la durée d'enregistrement du CQP Plieur de parachutes de secours.

L'habilitation pourra être reconduite par une procédure simplifiée de renouvellement intégrant l'ensemble des informations utiles à la mise en œuvre de la formation et à son évolution au maximum pour la durée d'enregistrement du CQP au RNCP.

13.2. La durée de formation

La durée de la formation du CQP Plieur de parachutes de secours s'élève à 245 heures minimum dont 140 heures minimum en centre et 105 heures minimums en situation professionnelle.

Ce volume horaire peut être minoré au regard des blocs de compétences d'ores et déjà obtenus par le candidat.

La durée maximale d'une session de formation est de 6 mois

13.3. Les qualifications minimums requises

Les qualifications minimums requises pour le responsable de formation, les formateurs référents, les intervenants extérieurs, les tuteurs pédagogiques et les évaluateurs figurant dans ce présent règlement sont rappelées dans le cahier des charges défini dans **l'annexe complémentaire n°2** : « *Cahier des charges d'habilitation d'organisme de formation* » du présent règlement.

Il est précisé toutefois que :

Le ou la responsable de la formation au CQP Plieur de parachutes de secours doit justifier de deux années d'expérience dans le champ de la formation professionnelle.

Les formateurs au CQP Plieur de parachutes de secours doivent être à minima titulaires de la certification professionnelle. Les formateurs doivent justifier de deux années d'expérience professionnelle en lien avec celle-ci.

Lorsqu'ils interviennent sur des contenus non techniques, n'étant pas en lien avec l'aspect sécuritaire, et que les stagiaires ne sont pas en situation pédagogique spécifique à l'activité de plieur de parachutes de secours, les formateurs doivent justifier de leurs compétences dans les thématiques enseignées par leurs diplômes, titres et/ou expériences.

Les tuteurs doivent être volontaires et être à minima titulaires de la certification professionnelle. Ils doivent justifier de trois années d'expérience professionnelles dans le domaine du pliage de parachute de secours et de justifier au minima la réalisation de 100 plisages de secours.

13.4. Règles spécifiques au cours des évaluations

L'avis consultatif du tuteur est requis pour le bloc de compétence BC1. Cependant, ce dernier ne peut pas être évaluateur du candidat qu'il tutore.

La présence obligatoire de deux évaluateurs définis ci-dessus est requise pour les épreuves d'évaluation des blocs de compétences du CQP Plieur de parachutes de secours.

Comme le rappel de vademécum de France Compétences, les évaluateurs ne doivent pas avoir de liens personnels ou professionnels avec le candidat de nature à générer des situations de conflits d'intérêts.

En ce qui concerne les Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle, les formateurs peuvent être également évaluateurs de celles-ci.

A noter que le ou la responsable de la formation, ainsi que tous formateurs (formateurs ou intervenants extérieurs) ne peuvent pas être évaluateurs sur les épreuves d'évaluation des compétences dès lors qu'ils sont intervenus dans le parcours de formation du candidat.

Article 14 – Conditions d'exercice contre rémunération des personnes en cours de formation au CQP

Les personnes qui suivent une formation préparant au CQP Plieur de parachutes de secours et qui souhaitent exercer contre rémunération, pendant leur formation, doivent être placées sous l'autorité d'un tuteur pédagogique et avoir satisfait aux Exigences Préalables à leur Mise en Situation Professionnelle (EPMSP) dans les conditions prévues par le présent règlement.

L'organisme de formation met en œuvre les modalités d'évaluation des exigences préalables. Après vérification de ces exigences, l'organisme de formation délivre une attestation de réussite à chaque candidat selon le modèle type défini par la CPNEF Sport.

14.1.- Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle

Le délégataire est garant, au regard de la spécificité de l'activité en matière de sécurité, des exigences préalables particulières auxquelles le candidat doit répondre.

Elles sont définies dans le présent règlement comme suit :

Vérification dans le carnet de liaison que le candidat a bien effectué en entreprise sous la direction du tuteur les minimas requis pour se présenter à la mise en situation professionnelle

L'organisme de formation met en place les modalités d'évaluation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle définies de la manière suivante :

- Au préalable à la mise en situation professionnelle portant sur la réalisation d'un contrôle technique et réglementaire du sac-harnais à assembler avec sa voile de secours et la réalisation d'un contrôle technique et réglementaire d'un appareil de sécurité et son montage :

Il est procédé à la vérification sur le carnet de liaison que le tuteur atteste que le candidat a bien effectué sous son tutorat au minimum, dix contrôles de différents sac-harnais (école, confirmé, tandem) avec assemblage et contrôle technique et réglementaire d'un appareil de sécurité et son montage.

- Au préalable à la mise en situation professionnelle portant sur la réalisation du contrôle technique et réglementaire d'une voile de secours et son pliage :

Il est procédé à la vérification sur le carnet de liaison que le tuteur atteste que le candidat a bien effectué sous son tutorat au minimum, quinze contrôles et opérations de pliage de différentes voiles de secours (école, confirmé, tandem)

- Au préalable à la mise en situation professionnelle portant sur la réalisation de l'assemblage et contrôle technique et réglementaire d'une voile principale, son pliage dans le sac-harnais et la vérification et renseignements de la traçabilité des éléments constituant le parachute :

Il est procédé à la vérification sur le carnet de liaison que le tuteur atteste que le candidat a bien effectué sous son tutorat au minimum, dix opérations d'assemblage et contrôle technique et réglementaire d'une voile principale, son pliage dans différents sacs-harnais et renseigner la traçabilité des éléments constituant le parachute

- Au préalable à la mise en situation professionnelle avec questionnaire portant sur le conseil et accompagnement des propriétaires des parachutes et la veille juridique :

Il est procédé à la vérification sur le carnet de liaison que le tuteur atteste que le candidat a bien effectué sous son tutorat, le suivi de son activité et le conseil à minimum dix différents propriétaires de parachute.

14.2. Tutorat

Le tuteur est défini à l'article 13. Pour chaque salarié en cours de formation au CQP Plieur de parachutes de secours, l'employeur choisit un tuteur pédagogique parmi les personnes qualifiées de l'entreprise.

L'employeur peut assurer lui-même le tutorat dès lors qu'il remplit les conditions de qualification et d'expérience requises, dans la limite de deux salariés en cours de formation de ce CQP.

Les missions du tuteur pédagogique sont les suivantes :

- Accueillir, aider, informer et guider le tuteuré ;
- Organiser avec les salariés intéressés son activité dans la structure et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels ;
- Veiller au respect de l'emploi du temps du tuteuré ;
- Assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement à l'extérieur de la structure ;
- Participer au suivi de formation en proposant un avis consultatif et sans évaluer le candidat qu'il tute.

Lorsque le stagiaire ne relève pas d'un contrat de travail, un tuteur pédagogique est nommé dans les conditions définies par le délégataire.

Article 15 – Modalités d'évaluation des compétences du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

Chaque modalité d'évaluation sera évaluée par deux évaluateurs répondant aux conditions de l'Article 13.4 du présent règlement.

Les évaluations sont organisées selon les modalités suivantes :

Elles regroupent les compétences suivantes

Bloc 1 : « Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute »

- A.1.1 – Réalisation du contrôle technique et réglementaire d'un sac harnais à assembler avec sa voile de secours
- A.1.2 – Réalisation du contrôle technique et réglementaire et montage et d'un appareil de sécurité
- A.1.3 – Réalisation du contrôle technique et réglementaire d'une voile de secours et son pliage
- A.1.4 – Réalisation de l'assemblage et contrôle technique et réglementaire d'une voile principale et pliage dans le sac-harnais
- A.1.5 – Vérification et renseignements de la traçabilité des éléments constituant le parachute

Compétences :

- C.1.1.1 – Préparer les éléments d'un sac harnais en vue de la réalisation de son contrôle technique
- C.1.1.2 – Appliquer les procédures de vérification d'un sac harnais en vue de son contrôle technique
- C.1.1.3 – Assembler un sac harnais et sa voile de secours en vue de mise en circulation
- C.1.2.1 – Appliquer les procédures de montage et vérification d'un appareil de sécurité en vue de son contrôle technique
- C.1.2.2 – Exploiter le logiciel informatique d'un appareil de sécurité pour vérifier sa conformité et opérer sa mise à jour
- C.1.3.1 – Déplier une voile de secours avec méthode et soin en vue de son contrôle technique
- C.1.3.2 – Appliquer les procédures de vérification d'une voile de secours en vue de son contrôle technique
- C.1.3.3 – Plier une voile de secours, en respectant le protocole établi en vue de l'assembler dans le sac harnais
- C.1.4.1 – Déplier une voile principale avec méthode et soin en vue de son contrôle technique
- C.1.4.2 – Appliquer les procédures de vérification d'une voile principale en vue de son contrôle technique
- C.1.4.3 – Plier une voile principale, en respectant le protocole établi en vue de l'assembler dans le sac harnais
- C.1.5.1 – Vérifier la traçabilité des éléments administratifs constituant le parachute afin d'en assurer leur conformité avec les consignes de navigabilité et normes constructeurs en vigueur
- C.1.5.2 – Renseigner les documents administratifs et de contrôle afin d'assurer le suivi de l'ensemble des éléments du parachute
- C.1.5.3 – Contacter le référent matériel de sa structure afin de lui signaler toute anomalie repérée

Modalité d'évaluation mise en place :

Epreuve 1

- Mise en situation professionnelle portant sur la réalisation d'un contrôle technique et réglementaire du sac-harnais à assembler avec sa voile de secours et la réalisation d'un contrôle technique et réglementaire d'un appareil de sécurité et son montage
- Durée de l'épreuve 1h30 maximum
- La mise en situation consiste à assembler, un sac-harnais avec son déclencheur et secours et d'en assurer le contrôle de chaque étape avec son appareil de sécurité à l'aide d'outils existants
- Deux évaluateurs dont un au moins est un représentant de la FFP
- Avis du tuteur portant sur l'observation en poste de travail

Epreuve 2

- Mise en situation professionnelle portant sur la réalisation du contrôle technique et réglementaire d'une voilure de secours et son pliage qui fait l'objet d'un questionnement du candidat durant l'épreuve
- Durée de l'épreuve de 2 heures maximum
- Avis du tuteur portant sur l'observation en poste de travail
- La mise en situation consiste à déplier une voilure de secours afin d'en assurer le contrôle et le pliage de chaque étape à l'aide d'outils existants
- Deux évaluateurs dont un au moins est un représentant de la FFP

Epreuve 3

- Mise en situation professionnelle portant sur la réalisation de l'assemblage et contrôle technique et réglementaire d'une voilure principale, son pliage dans le sac-harnais et la vérification et renseignements de la traçabilité des éléments constituant le parachute
- Durée de l'épreuve d'une heure maximum
- Avis du tuteur portant sur l'observation en poste de travail
- La mise en situation consiste à déplier une voilure principale, d'en assurer le contrôle et le pliage de chaque étape à l'aide d'outils existants afin de restituer un parachute complet et renseigné
- Deux évaluateurs dont un au moins est un représentant de la FFP

Critères d'évaluation associés :

Compétences C1.1.1

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat connaît la composition d'un ensemble parachute (individuel et tandem) et sépare les différents éléments d'un sac harnais avec précision

INDICATEURS

Les dispositions réglementaires liées à l'identification du sac harnais sont identifiées

Les dispositions réglementaires liées aux « normes constructeurs » sont présentées

Les différents éléments constituant le sac harnais sont présentés

Le parachute est correctement séparé

Le contrôle de la chaîne de déploiement est effectué

Compétences C1.1.2

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat connaît et applique de manière stricte la procédure de contrôle du sac harnais

INDICATEURS

La procédure de vérification est mise en œuvre

Les situations anormales sont identifiées

Les procédures d'usage pour signaler les anomalies sont respectées

Tout problème d'identification est cerné

Une approche appropriée de résolution de problèmes est déclarée

Les éléments abimés sont repérés et bien orientés

Les éléments défectueux sont écartés

L'intégrité ou l'état d'usure des éléments est vérifié

La conformité des numéros d'identification du sac-harnais est assurée

L'état de chaque composant du sac-harnais et de la chaîne d'extraction sont vérifiés

Le montage du système de déploiement est correctement vérifié

La compatibilité des composants avec le sac-harnais est vérifiée

L'état de l'accastillage du sac-harnais est vérifié

L'état des éléments et du tissu du sac-harnais sont vérifiés

L'état des sangles du harnais et leur intégrité au passage des boucleries sont vérifiés.

La compatibilité des élévateurs et du système trois anneaux sont vérifiés

La compatibilité des poignées de commandes de manœuvre est vérifiée

La compatibilité des poignées de libération et de secours sont vérifiées.

L'état de la pochette de l'extracteur est vérifié.

Compétences C1.1.3

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat assemble le sac harnais et sa voile de secours avec rigueur et avec une bonne gestion de l'outillage et du temps de travail

INDICATEURS

La procédure d'assemblage du sac harnais est respectée

L'installation des connectiques est conforme

Le montage des commandes de manœuvre est conforme

Les systèmes de sécurité passifs sont connus

Les éléments constitutifs qui seront aptes à créer un parachute complet sont sélectionnés

L'assemblage de différents types de voilures de secours dans différents types de sac harnais est démontré

La ou les longueurs de bouclette est (sont) vérifiée(s)

Le candidat respecte le matériel

Compétences C1.2.1

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat connaît les déclencheurs de sécurité, leur entretien et leur suivi

INDICATEURS

La pose du déclencheur de sécurité dans le sac-harnais est vérifiée

La spécificité et l'autorisation des constructeurs concernés sont respectés

Le montage du dispositif de sécurité dans le type de sac-harnais est réglementaire

Le candidat assemble le déclencheur en respectant sa spécificité

Le montage du boîtier de contrôle est conforme

Le montage du boîtier principal est conforme

Le montage du sectionneur est conforme

Le cheminement des câbles est conforme

Le passage de la bouclette est conforme

Les informations théoriques et les limites de durées de vie et de changement et de remplacement des batteries sont connues

Les informations théoriques et les limites de durées de vie et de changement et de remplacement des sectionneurs sont connus

Compétences C1.2.2

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le principe de fonctionnement du type de déclencheur est connu

INDICATEURS

Les paramètres de déclenchement et la compatibilité de montage de ces dispositifs dans le sac-harnais sont connus et expliqués

La recherche documentaire et le contrôle administratif sont effectués

Le montage du système de sécurité est vérifié

les principes d'utilisation et de maintenance des systèmes de sécurité sont connus et expliqués.

Les informations enregistrées dans le dispositif sont renseignées

La navigation dans les fonctionnalités du déclencheur est démontrée

La mise en service du déclencheur est effectuée

Compétences C1.3.1

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat déplie avec méthode et soin le parachute de secours

INDICATEURS

La chronologie de dépliage est respectée

Le contrôle de l'ouverture du conteneur de secours est assuré

Les connaissances en matière de cinématique d'ouverture et des incidents (parachute individuel et tandem) sont mobilisées

Les connaissances en aérodynamique et en mécanique de vol sont appropriées

Compétences C1.3.2

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat sait repérer les situations anormales (au regard de la réglementation) et de la fonctionnalité du matériel

INDICATEURS

La recherche documentaire est structurée

La méthode de contrôle est maîtrisée

Les manuels de pliage sont exploités

Les consignes de navigabilité sur le secours sont appliquées

La conformité des numéros d'identification de la voile de secours est assurée

La fixation et l'état des commandes de manœuvre sont vérifiés

La présence de marques, brûlures ou taches est relevée

L'état du tissu et la porosité de la voile sont vérifiés conformes

L'état des suspentes et des bracelets élastiques est vérifié conforme

Les points d'attache des suspentes, leur montage et leur symétrie sont vérifiés.

L'état, le démêlage et dévissage des commandes de manœuvre sont vérifiés

L'état et le montage du glisseur est vérifié

L'état, le montage et la compatibilité des connexions souples est vérifié.

Compétences C1.3.3

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat sait plier avec rigueur, méthode et savoir-faire les différentes voiles secours

INDICATEURS

Le pliage de la voile secours est effectué dans le temps imparti.

L'outillage adéquat est utilisé

Les voilures de secours sont pliées en suivant le manuel constructeur de manière conforme

Le poste de travail est bien organisé

La voile et le sac-harnais sont au préalable préparés

Les commandes de manœuvre sont verrouillées.

La mise en tension des suspentes est assurée

Le tissu de voile est bien réparti.

La mise en forme du POD, le lovage et mise en place des élévateurs sont bien effectués

Les gestes techniques de pliages suivants les différents types de voilures de secours sont bien réalisés

L'occupation de l'aire de pliage est bien gérée.

Le candidat reconnaît une voile emmêlée.

Le candidat sait démêler une voile éventuellement emmêlée

L'outillage est bien géré

Le temps de travail est bien géré

Compétences C1.4.1

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat sait travailler avec calme et méthode pour que l'assemblage effectué permette une utilisation normale du matériel

INDICATEURS

Le candidat démêle une voile avec méthode et rigueur

La chronologie d'assemblage est respectée

Le montage de la voile principale est conforme

L'espace de travail est bien organisé

L'utilisation de l'outillage est bien gérée.

Le contrôle de l'assemblage du principal avec le sac-harnais est assuré

La cinématique est comprise

Compétences C1.4.2

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat sait repérer les situations anormales et maîtrise une méthode de contrôle

INDICATEURS

Le montage du cône de suspension et des commandes est vérifié

Le glisseur est vérifié

L'état du sac de déploiement est vérifié

La fixation de la drisse de liaison sur la voile est vérifiée.
L'état de l'extracteur est vérifié
Les commandes de manœuvre sont vérifiées
L'état des suspentes des élévateurs jusqu'à la voilure est vérifié
La compatibilité et le serrage des maillons de connexion sont vérifiés.

Compétences C1.4.3

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat plie avec rigueur et habileté des voiles principales différentes sans commettre aucune faute majeure ou accumulation de fautes mineures, de pliage ou de conditionnement.

INDICATEURS

Le pliage de voile principale est effectué avec méthode et savoir-faire.
La technique de pliage de la voilure concernée (voile débutant, confirmé, tandem) est maîtrisée
Les commandes de manœuvre sont verrouillées.
La mise en tension des suspentes est assurée
Le tissu de voilure est bien réparti.
Les stabilisateurs et le bord de fuite sont bien sortis.
Le glisseur en croix avec le tissu écarté vers l'extérieur est bien positionné.
La voile et les suspentes sont bien maintenues
La voile est mise en forme et dégonflée correctement
Le lovage et la fermeture du POD sont respectés
Le rangement de l'excès de suspentes en fond de conteneur est respecté.
La mise en place et l'ordre de fermeture des rabats est respectée.
L'armement de la kill line est réalisé
Le rangement et cheminement de la drisse d'extraction est effectué
L'aiguille de verrouillage doit être correctement enfoncée
L'extracteur dans sa pochette est bien conditionné et plié

Compétences C1.5.1

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat identifie un ordre logique, chronologique de vérification

INDICATEURS

Les consignes de navigabilité et les notes constructeur sur les éléments du parachute sont appliquées
Les opérations de contrôle des documents du parachute sont correctement effectuées
La conformité des numéros d'identification du parachute avec des notes de sécurité est assurée

Compétences C1.5.2

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat sait assurer la traçabilité de l'ensemble complet

INDICATEURS

Tous les points à contrôler sont chronologiquement effectués
L'avis du plieur est renseigné
la fiche de contrôle annuel est renseignée
Les formalités administratives sont mises en œuvre par les outils informatiques adéquats
Le carnet de pliage (nombre et type de pliages effectués par le titulaire du carnet) est correctement renseigné
Les outils informatiques permettant de renseigner son carnet de pliage sont maîtrisés
Les indications sont justes et lisiblement portées.
Toutes les fiches du livret (sac-harnais, voilure principale, de secours, déclencheurs) sont renseignées
Les efforts à l'ouverture et à la libération sont bien mesurés
Le livret individuel du parachute (papier d'identité du parachute) est bien renseigné
Le résultat des éventuelles remises à niveau est enregistré

Compétences C1.5.3

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat identifie la ou les personnes ressources

INDICATEURS

Les différentes sources d'information sont identifiées

Les situations anormales sont identifiées

Les procédures d'usage pour signaler les anomalies sont respectées

Le candidat sait quel est le service compétent à qui s'adresser

Le candidat justifie sa décision de rendre ou pas au propriétaire un matériel navigable

Les dérives de construction sont signalées

Bloc 2 : « Information et veille juridique autour de l'activité de plieur de parachute de secours »

A.2.1 – Accueil d'un propriétaire de parachute pour du conseil et de l'accompagnement

A.2.2 – Réalisation d'une veille juridique, réglementaire et technique dans le domaine du parachutisme.

Compétences :

C.2.1.1 - Accueillir le propriétaire du parachute, en vue de l'informer de la procédure du contrôle, et de commenter les résultats du contrôle technique

C.2.1.2 - Alerter le propriétaire du parachute sur les situations à risque repérées lors du contrôle technique afin de prévenir des situations dangereuses lors de son utilisation

C.2.1.3. - Transmettre au propriétaire du parachute des conseils d'entretien et de pliage de la voile principale de son parachute afin de maximiser son utilisation

C.2.2.1 – Assurer une veille juridique, réglementaire et technique afin de vérifier la conformité de la réglementation en vigueur

C.2.2.2 – Maintenir une veille technique des principaux constructeurs de parachutes afin d'assurer une mise à jour des normes en vigueur

Modalité d'évaluation mise en place :

Mise en situation professionnelle simulée en centre de formation. Des axes de questionnements seront proposés par les évaluateurs au cours de la mise en situation simulée selon un scénario préétabli portant sur le cadre réglementaire, le conseil et l'accompagnement des propriétaires des parachutes et la veille juridique

Les évaluateurs peuvent se référer aux observations en poste de travail émise par le tuteur à l'aide de sa grille d'observation

- Durée : une heure maximum

2 évaluateurs dont un au moins est un représentant de la FFP

Critères d'évaluation associés :

Compétences C2.1.1

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat accueille le propriétaire avec bienveillance et l'informe sur les procédures de contrôle et d'utilisation du parachute, en s'assurant qu'elles sont bien comprises

INDICATEURS

Le candidat sait créer le contact

Les caractéristiques morphologiques et anatomiques de l'utilisateur sont prises en compte

Le niveau du pratiquant et le type de pratique sont identifiés

Les différents types de voiles au regard du niveau des pratiquants est maîtrisé

Le candidat explique les principes d'ouverture et de vol d'une voile de secours et d'une voile principale

Le candidat communique au propriétaire toute information complémentaire

Compétences C2.1.2

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat discerne les situations à risque de celles qui ne le sont pas

INDICATEURS

L'inventaire des risques est effectué

La liste des anomalies susceptibles de créer le dysfonctionnement est établie

A chaque anomalie potentielle le ou les éléments défectueux sont associés

Un ordre logique, chronologique de vérification en fonction du type de dysfonctionnement est identifié

Les dysfonctionnements sont repérés

Les normes de sécurité sont respectées

Un vocabulaire technique adapté aux différents publics est utilisé

Les sources potentielles de dommages pour la santé du propriétaire et pour l'intégrité du matériel sont repérées

L'aspect du matériel qui est susceptible d'être problématique est détaillé

Toute réponse à un problème technique est expliquée

Les conditions de réparation mineures des produits sont mentionnées

Le candidat s'assure que ses explications sont bien comprises

L'information du choix des matériels en fonction des tableaux de correspondance selon l'expérience et d'approbation d'emploi sont mentionnés

Compétences C2.1.3

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat a un savoir-faire technique pour entretenir le matériel dans des conditions optimales afin de maintenir le bon usage et éviter les désordres

INDICATEURS

La technique pour enseigner le pliage de la voile principale est maîtrisée

Le candidat exerce une mission de conseil en matière de prévention et d'utilisation des matériels

Les besoins, les motivations du propriétaire du parachute sont décelées

Le candidat sait chercher/trouver l'adéquation parachute/propriétaire

Le candidat sait orienter le propriétaire vers le type de parachute correspondant à sa pratique et à sa morphologie

Le candidat explique correctement les principes d'utilisation et de maintenance des systèmes de sécurité.

Le candidat présente différents types de voilures avec leurs avantages et inconvénients

Le candidat sait structurer un argument en caractéristiques, avantages, bénéfices, compte tenu des contraintes spécifiques du parachute et du pratiquant ou du service

Le candidat informe sur les risques d'utilisation en conditions météorologiques marginales, conditions de pratiques en pilotage sous voile

Le candidat maîtrise et respecte les consignes des constructeurs

Le candidat sait identifier les spécificités des différentes voiles à plier afin d'en adapter les techniques de pliage

Compétences C2.1.4

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat suit l'évolution des textes et mise en œuvre des nouvelles normes

Le candidat met en œuvre avec les outils informatiques adéquats pour consulter les documents réglementaires (règles aviation civile et fédérales et code du sport)

INDICATEURS

Les normes et règlements des constructeurs sont recherchés et correctement mobilisés

L'environnement réglementaire en particulier fédéral est assimilé

La réglementation des différents ministères concernés est connue.

Les notes de sécurité pour le matériel concerné sont identifiées

Le repérage du matériel dans le cadre réglementaire est effectué

Compétences C2.1.5

QUALITE GENERALE ATTENDUE

Le candidat applique ses connaissances réglementaires

INDICATEURS

Les données techniques sont décrites et explicitées

Les manuels d'utilisation des parachutes sont exploités,
Les guides techniques sont compris
La norme TSO est commentée

Les modalités d'évaluation figurent plus précisément dans **l'annexe n°1** les « *Grilles d'évaluation des blocs compétences* » du présent règlement.

Article 16 – Décision et obtention du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS par la voie de la formation

L'obtention du CQP Plieur de parachutes de secours se déroule en deux étapes :

1. Les épreuves d'évaluation visent à apprécier l'acquisition des deux blocs de compétences constitutives du CQP Plieur de parachutes de secours. Ces épreuves sont organisées par le(s) délégataire(s) dans les conditions prévues par l'Article 15 « *Modalités d'évaluation des compétences du CQP Plieur de parachutes de secours* » du présent règlement, et ce conformément au « *référentiel de certification* » figurant à l'Article 8 « *Activités et compétences visées par le CQP* » du présent règlement.

Aucune compensation n'est opérée entre les blocs de compétences. Aucun bloc de compétences ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans une autre bloc de compétences. Chacun d'entre eux doit être obtenue en totalité.

2. La validation des blocs de compétences permet d'attester de l'obtention totale ou partielle du CQP Plieur de parachutes de secours conformément au titre V du présent règlement.

Le CQP Plieur de parachutes de secours est obtenu par le (la) candidat(e) après une validation finale par le jury plénier conformément au titre V du présent règlement

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des blocs de compétences acquis par le (la) candidat(e) est valable suivant la réglementation en vigueur.

Les blocs de compétences acquis doivent figurer dans le livret de qualification et dans l'attestation délivrée par l'autorité certificatrice prévue à l'Article 23 « *Délivrance ou Attestation d'acquisition des blocs de compétences et du CQP Plieur de parachutes de secours* » du présent règlement.

CHAPITRE 2 – ACCÈS AU CQP PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Article 17 – Conditions requises pour accéder au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

« *Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, ou inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ou ayant exercé des responsabilités syndicales, un mandat électoral local ou une fonction électorale locale en rapport direct avec le contenu de la certification visée peut demander la validation des acquis de son expérience prévue à l'article L. 6411-1 du Code du Travail.* » (Article L613-3 du Code de l'Education)

Pour ce faire, toute personne souhaitant s'engager dans un processus de VAE en vue de l'obtention du CQP Plieur de parachutes de secours. doit satisfaire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les modalités et exigences.

Compte-tenu de l'application récente de la loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi modifiant

profondément la voie d'accès à la VAE, la procédure reste en l'état en attendant les décrets d'application de cette loi.

L'OC Sport prend d'ores et déjà en compte les modifications suivantes :

- Un candidat peut maintenant demander à passer en VAE un bloc de compétences ou la certification CQP dans sa globalité. Le livret 2 sera prochainement modifié pour intégrer la possibilité d'un parcours VAE d'un bloc de compétences.**
- Dans la demande de recevabilité, il n'est donc plus demandé une exigence de durée d'expérience pour l'examen de la recevabilité. La durée minimale de 1607h est supprimée.**

Article 18 – Procédure de VAE

Le délégataire organise le dispositif de VAE qui s'articule autour de trois phases.

18.1. La phase d'information

Toute personne intéressée pour entrer dans une démarche de VAE, peut se renseigner auprès du délégataire. Pour cela, il met en place une phase d'information des candidats de manière individuelle ou collective. L'information sur la procédure de VAE ainsi que le dossier de demande de recevabilité (étape 1) sont également disponibles sur le site Internet du délégataire.

18.2 La phase de recevabilité

À l'issue de l'information, le candidat récupère un dossier de recevabilité (livret 1) comprenant le Cerfa en vigueur ainsi qu'un guide méthodologique. Il s'agit d'une opération administrative préalable qui a pour vocation de vérifier en amont si le candidat remplit bien les conditions qui lui permettent de postuler au CQP Plieur de parachutes de secours. par la voie de la VAE.

Le candidat y retrace son parcours professionnel, bénévole et sportif, à partir de documents justificatifs (attestations d'employeurs, bulletins de paie, diplôme, ...) qui rendent compte de son expérience et de la durée des différentes activités qui l'ont constituées. Le candidat joint tous les éléments administratifs nécessaires à l'instruction du dossier notamment ceux demandés comme prérequis à l'entrée en formation.

A la réception du dossier par le délégataire, l'OC Sport dispose de deux mois pour instruire le dossier. Le délégataire doit donc effectuer les démarches auprès de l'OC sport afin que celui-ci se prononce sur le dossier de candidature et enfin répondre au candidat.

Un fois instruit, le délégataire donne un avis consultatif sur ce dossier et le notifie sur l'attestation de recevabilité OC Sport. Il envoie ensuite l'ensemble des éléments justifiant de la recevabilité à l'OC Sport suivant la procédure mise en place par le certificateur. Après examen du dossier, l'OC Sport se prononce sur la recevabilité du candidat conformément à la législation en vigueur.

En cas de refus par l'OC Sport, la décision doit être notifiée et motivée par le délégataire puis envoyée par lettre RAR au candidat.

La décision de recevabilité est notifiée au candidat par courrier par le délégataire :

1. Si la demande est irrecevable alors le candidat pourra déposer une autre demande dès lors que sa demande satisfait aux conditions d'expérience en lien direct avec le CQP Plieur de parachutes de secours.
La décision d'irrecevabilité rendue par le service qui prend en charge les dossiers de recevabilité, est une décision susceptible de recours juridictionnel.
2. La demande est recevable, un dossier de VAE (communément intitulé livret 2) est communiqué au candidat. Lors de l'envoi du livret 2, le candidat est informé qu'il peut bénéficier d'un accompagnement ainsi que de la date de réunion du jury de VAE.

Le livret 1 et 2 figurent dans **l'annexe n°2** « *Livrets 1 et 2 du dossier VAE* » du présent règlement.

18.3 Le dossier de VAE (livret 2) et l'accompagnement

Un accompagnement méthodologique à l'élaboration du dossier de VAE peut être proposé par le(s) délégataire(s). L'accompagnement n'est pas obligatoire pour le candidat, il peut le refuser.

Le candidat formalise son expérience dans le dossier, pour ce faire, il y décrit et analyse les activités qu'il a menées, pour démontrer les compétences, aptitudes et connaissances acquises.

Article 19 – Décision et obtention du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS par la voie de la VAE

Toute demande de validation des acquis de l'expérience prévue à l'article L. 6411-1 du code du travail ayant fait l'objet d'un dossier de VAE au terme de la procédure prévue à l'article 17 du présent règlement est soumise à une commission VAE dont au moins un membre est désigné en qualité de membre du jury tel que prévu à l'article 24 du présent règlement.

La commission formulera un avis circonstancié sur le dossier présenté à l'issue d'un entretien avec le candidat conformément à la loi en vigueur. Celui-ci devra s'articuler entre une présentation du dossier suivi par des questions-réponses de la commission. L'entretien devra durer entre 20 minutes et une heure maximum.

L'avis sera porté à la connaissance du jury pléniers tel que prévus à l'article 24 du présent règlement.

Le Jury plénier de la Branche du Sport valide l'acquisition des blocs de compétences permettant d'attester de l'obtention totale ou partielle du CQP conformément au titre V du présent règlement.

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des blocs acquis par le candidat est valable pour la durée d'enregistrement du CQP et de son renouvellement. Les blocs acquis doivent figurer dans l'attestation délivrée par l'autorité certificatrice prévus à l'article 25.

CHAPITRE 3 – PASSERELLES AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS

Article 20 – Equivalences, dispenses d'épreuves

Aucune qualification ou certification professionnelle ne donne droit à équivalence ou à dispense d'épreuves des exigences préalables à la mise en situation pédagogique, des évaluations ou des blocs de compétences constituant le CQP Plieur de parachutes de secours.

Article 21 – Reconnaissance de qualification

Les demandes de reconnaissance de qualification émanant des ressortissants de l'Union Européenne, concernant les fonctions relevant de l'art. L 212-1 du code du sport, peuvent faire l'objet d'un examen selon la procédure de reconnaissance instaurée par la CPNEF du Sport conformément à la réglementation en vigueur.

TITRE V : LES JURYS PLENIERS DE CERTIFICATION

Article 22 – Composition et compétences des jurys pléniers de la Branche Sport

22.1 Composition et désignation

Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisation représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du CQP Plieur de parachutes de secours.

Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) des salariés désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du/des délégataire(s) et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.

Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury plénier permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE.

Le jury plénier est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.

22.2. Compétences

Les jurys pléniers sont compétents au nom de la CPNEF Sport et de l'OC Sport, en sa qualité d'autorité certificatrice, pour la délivrance des CQP.

Pour ce faire, ils délibèrent au vu des résultats qui leurs sont soumis par le(s) délégataire(s) pour l'attribution du CQP Plieur de parachutes de secours. toutes voies confondues à l'exception d'une reconnaissance de qualification pour les ressortissants de l'Union Européenne.

La délibération du jury retranscrite dans un procès-verbal, daté et signé par les membres présents, mentionne pour chaque candidat l'obtention totale, partielle ou le refus, ainsi que la voie qui a présidé à l'obtention des deux blocs de compétences constitutives du présent CQP.

Article 23 – Délivrance ou Attestation d'acquisition des blocs de compétences et du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

La CPNEF Sport et l'OC Sport délivrent les certificats de qualification professionnelle Plieur de parachutes de secours. selon le modèle de parchemin sécurisé figurant dans **l'annexe n°3** « *Modèle de certificat de qualification professionnelle* » du présent règlement.

La CPNEF Sport via l'OC Sport dispose de la liste officielle des personnes certifiées.

La CPNEF Sport et l'OC Sport délivrent les attestations selon le modèle sécurisé figurant dans **l'annexe n°4** « *Modèle d'attestation d'acquisition d'unité de compétences* » du présent règlement.

La CPNEF Sport via l'OC Sport dispose de la liste officielle des personnes concernées.

Article 24 – Recours

En cas de litige relatif au CQP Plieur de parachutes de secours, le demandeur peut former un recours dans les conditions prévues dans **l'annexe n°5** « *Voies de recours* » du présent règlement

ANNEXES AU CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

ANNEXE N°1 : Grilles d'évaluation des blocs de compétences du CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS



CQP "PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS"



Identité du candidat : Nom : Prénom : Signature :		Modalités de l'épreuve : Date : Lieu de l'épreuve : ☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
Rappel des modalités d'évaluation : Epreuve 1 <i>Mise en situation professionnelle portant sur la réalisation d'un contrôle technique et réglementaire du sac-harnais à assembler avec sa voile de secours et la réalisation d'un contrôle technique et réglementaire d'un appareil de sécurité et son montage</i> <i>Durée de l'épreuve 1h30</i> <i>La mise en situation consiste à assembler, un sac-harnais avec son déclencheur et secours et d'en assurer le contrôle de chaque étape avec son appareil de sécurité à l'aide d'outils existants</i>		
Bloc de compétences 1 (BC1) : Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute		
Compétences attendues	Critères d'évaluation	Commentaires des évaluateurs
A.1.1 – Réalisation du contrôle technique et réglementaire d'un sac-harnais à assembler avec sa voile de secours		
C.1.1.1 – Préparer les éléments d'un sac harnais en vue de la réalisation de son contrôle technique	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connaît la composition d'un ensemble parachute (individuel et tandem) et sépare les différents éléments d'un sac harnais avec précision INDICATEURS Les dispositions réglementaires liées à l'identification du sac harnais sont identifiées Les dispositions réglementaires liées aux « normes constructeurs » sont présentées Les différents éléments constituant le sac harnais sont présentés Le parachute est correctement séparé Le contrôle de la chaîne de déploiement est effectué	

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Commentaires des évaluateurs
C.1.1.2 – Appliquer les procédures de vérification d'un sac harnais en vue de son contrôle technique	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connaît et applique de manière stricte la procédure de contrôle du sac harnais INDICATEURS La procédure de vérification est mise en œuvre Les situations anormales sont identifiées Les procédures d'usage pour signaler les anomalies sont respectées Tout problème d'identification est cerné Une approche appropriée de résolution de problèmes est déclarée Les éléments abîmés sont repérés et bien orientés Les éléments défectueux sont écartés L'intégrité ou l'état d'usure des éléments est vérifié La conformité des numéros d'identification du sac-harnais est assurée L'état de chaque composant du sac-harnais et de la chaîne d'extraction sont vérifiés Le montage du système de déploiement est correctement vérifié La compatibilité des composants avec le sac-harnais est vérifiée L'état de l'accastillage du sac-harnais est vérifié L'état des éléments et du tissu du sac-harnais sont vérifiés L'état des sangles du harnais et leur intégrité au passage des boucleries sont vérifiés. La compatibilité des élévateurs et du système trois anneaux sont vérifiés La compatibilité des poignées de commandes de manœuvre est vérifiée La compatibilité des poignées de libération et de secours sont vérifiées. L'état de la pochette de l'extracteur est vérifié.	
C.1.1.3 – Assembler un sac harnais et sa voile de secours en vue de mise en circulation	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat assemble le sac harnais et sa voile de secours avec rigueur et avec une bonne gestion de l'outillage et du temps de travail INDICATEURS La procédure d'assemblage du sac harnais est respectée L'installation des connectiques est conforme Le montage des commandes de manœuvre est conforme Les systèmes de sécurité passifs sont connus Les éléments constitutifs qui seront aptes à créer un parachute complet sont sélectionnés L'assemblage de différents types de voilures de secours dans différents types de sac harnais est démontré La ou les longueurs de bouclette est (sont) vérifiée(s) Le candidat respecte le matériel	
A.1.2 –Réalisation du contrôle technique et réglementaire et montage et d'un appareil de sécurité		
C.1.2.1 – Appliquer les procédures de montage et vérification d'un appareil de sécurité en vue de son contrôle technique	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connaît les déclencheurs de sécurité, leur entretien et leur suivi INDICATEURS La pose du déclencheur de sécurité dans le sac-harnais est vérifiée La spécificité et l'autorisation des constructeurs concernés sont respectés Le montage du dispositif de sécurité dans le type de sac-harnais est réglementaire Le candidat assemble le déclencheur en respectant sa spécificité Le montage du boîtier de contrôle est conforme Le montage du boîtier principal est conforme Le montage du sectionneur est conforme Le cheminement des câbles est conforme Le passage de la bouclette est conforme Les informations théoriques et les limites de durées de vie et de changement et de remplacement des batteries sont connues Les informations théoriques et les limites de durées de vie et de changement et de remplacement des sectionneurs sont connus	

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Commentaires des évaluateurs
C.1.2.2 – Exploiter le logiciel informatique d'un appareil de sécurité pour vérifier sa conformité et opérer sa mise à jour	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le principe de fonctionnement du type de déclencheur est connu INDICATEURS Les paramètres de déclenchement et la compatibilité de montage de ces dispositifs dans le sac-harnais sont connus et expliqués La recherche documentaire et le contrôle administratif sont effectués Le montage du système de sécurité est vérifié les principes d'utilisation et de maintenance des systèmes de sécurité sont connus et expliqués. Les informations enregistrées dans le dispositif sont renseignées La navigation dans les fonctionnalités du déclencheur est démontrée La mise en service du déclencheur est effectuée	
Résultats : épreuve 1 du Bloc de compétences 1 (BC1) : Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute Commentaires :		
Bloc de compétences 1 (BC1) : Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute Epreuve 1 Nom et prénom du candidat : ☐ Favorable ☐ Défavorable Noms et prénoms de l'évaluateur 1 : Signature : Noms et prénoms de l'évaluateur 2 : Signature :		

Identité du candidat : Nom : Prénom : Signature :	Modalités de l'épreuve : Date : Lieu de l'épreuve :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
Rappel des modalités d'évaluation : Epreuve 2 <i>Mise en situation professionnelle</i> portant sur la réalisation du contrôle technique et réglementaire d'une voilure de secours et son pliage qui fait l'objet d'un questionnement du candidat durant l'épreuve Durée de l'épreuve de 2h + Avis du tuteur portant sur l'observation en poste de travail <i>La mise en situation consiste à déplier une voilure de secours afin d'en assurer le contrôle et le pliage de chaque étape à l'aide d'outils existants</i>		
Bloc de compétences 1 (BC1) : Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute		
Compétences attendues	Critères d'évaluation	Commentaires des évaluateurs
A.1.3 – Réalisation du contrôle technique et réglementaire d'une voilure de secours et son pliage		
C.1.3.1 – Déplier une voilure de secours avec méthode et soin en vue de son contrôle technique	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat déplie avec méthode et soin le parachute de secours INDICATEURS La chronologie de dépliage est respectée Le contrôle de l'ouverture du conteneur de secours est assuré Les connaissances en matière de cinématique d'ouverture et des incidents (parachute individuel et tandem) sont mobilisés Les connaissances en aérodynamique et en mécanique de vol sont appropriées	
C.1.3.2 - Appliquer les procédures de vérification d'une voilure de secours en vue de son contrôle technique	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat sait repérer les situations anormales (au regard de la réglementation) et de la fonctionnalité du matériel INDICATEURS La recherche documentaire est structurée La méthode de contrôle est maîtrisée Les manuels de pliage sont exploités Les consignes de navigabilité sur le secours sont appliquées La conformité des numéros d'identification de la voile de secours est assurée La fixation et l'état des commandes de manœuvre sont vérifiés La présence de marques, brûlures ou taches est relevée L'état du tissu et la porosité de la voile sont vérifiés conformes L'état des suspentes et des bracelets élastiques est vérifié conforme Les points d'attache des suspentes, leur montage et leur symétrie sont vérifiés. L'état, le démêlage et dévissage des commandes de manœuvre sont vérifiés L'état et le montage du glisseur est vérifié L'état, le montage et la compatibilité des connexions souples est vérifié.	

C.1.3.3 – Plier une voileure de secours, en respectant le protocole établi en vue de l'assembler dans le sac harnais	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat sait plier avec rigueur, méthode et savoir-faire les différentes voiles secours INDICATEURS Le pliage de la voile secours est effectué dans le temps imparti. L'outillage adéquat est utilisé Les voileures de secours sont pliées en suivant le manuel constructeur de manière conforme Le poste de travail est bien organisé La voileure et le sac-harnais sont au préalable préparés Les commandes de manœuvre sont verrouillées. La mise en tension des suspentes est assurée Le tissu de voileure est bien réparti. La mise en forme du POD, le lovage et mise en place des élévateurs sont bien effectués Les gestes techniques de pliages suivants les différents types de voileures de secours sont bien réalisés L'occupation de l'aire de pliage est bien gérée. Le candidat reconnaît une voile emmêlée. Le candidat sait démêler une voile éventuellement emmêlée L'outillage est bien géré Le temps de travail est bien géré	
--	---	--

Résultats : épreuve 2 du Bloc de compétences 1 (BC1) : Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute

Commentaires :

Bloc de compétences 1 (BC1) : Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute

Epreuve 2

Nom et prénom du candidat :

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Noms et prénoms de l'évaluateur 1 : _____ Signature :

Noms et prénoms de l'évaluateur 2 : _____ Signature :

Identité du candidat : Nom : Prénom :	Modalités de l'épreuve : Date :	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
Signature :	Lieu de l'épreuve :	

Epreuve 3
 Mise en situation professionnelle portant sur la réalisation de l'assemblage et contrôle technique et règlementaire d'une voilure principale, son pliage dans le sac-harnais et la vérification et renseignements de la traçabilité des éléments constituant le parachute
 Durée de l'épreuve : 1h
 + Avis du tuteur portant sur l'observation en poste de travail
 La mise en situation consiste à déplier une voilure principale, d'en assurer le contrôle et le pliage de chaque étape à l'aide d'outils existants afin de restituer un parachute complet et renseigné
 2 évaluateurs dont un au moins est un représentant de la FFP

Bloc de compétences 1 (BC1) : Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Commentaires des évaluateurs
A.1.4 – Réalisation de l'assemblage et contrôle technique et règlementaire d'une voilure principale et pliage dans le sac-harnais		
C.1.4.1 – Déplier une voilure principale avec méthode et soin en vue de son contrôle technique	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat sait travailler avec calme et méthode pour que l'assemblage effectué permette une utilisation normale du matériel INDICATEURS Le candidat démêle une voilure avec méthode et rigueur La chronologie d'assemblage est respectée Le montage de la voile principale est conforme L'espace de travail est bien organisé L'utilisation de l'outillage est bien gérée. Le contrôle de l'assemblage du principal avec le sac-harnais est assuré La cinématique est comprise	
C.1.4.2 – Appliquer les procédures de vérification d'une voilure principale en vue de son contrôle technique	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat sait repérer les situations anormales et maîtrise une méthode de contrôle INDICATEURS Le montage du cône de suspension et des commandes est vérifié Le glisseur est vérifié L'état du sac de déploiement est vérifié La fixation de la drisse de liaison sur la voile est vérifiée. L'état de l'extracteur est vérifié Les commandes de manœuvre sont vérifiées L'état des suspentes des élévateurs jusqu'à la voilure est vérifié La compatibilité et le serrage des maillons de connexion sont vérifiés.	

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Commentaires des évaluateurs
C.1.4.3 – Plier une voilure principale, en respectant le protocole établi en vue de l'assembler dans le sac harnais	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat plie avec rigueur et habileté des voiles principales différentes sans commettre aucune faute majeure ou accumulation de fautes mineures, de pliage ou de conditionnement. INDICATEURS Le pliage de voile principale est effectué avec méthode et savoir-faire. La technique de pliage de la voilure concernée (voile débutant, confirmé, tandem) est maîtrisée Les commandes de manœuvre sont verrouillées. La mise en tension des suspentes est assurée Le tissu de voilure est bien réparti. Les stabilisateurs et le bord de fuite sont bien sortis. Le glisseur en croix avec le tissu écarté vers l'extérieur est bien positionné. La voile et les suspentes sont bien maintenues La voile est mise en forme et dégonflée correctement Le lovage et la fermeture du POD sont respectés Le rangement de l'excès de suspentes en fond de conteneur est respecté. La mise en place et l'ordre de fermeture des rabats est respectée. L'armement de la kill line est réalisé Le rangement et cheminement de la drisse d'extraction est effectué L'aiguille de verrouillage doit être correctement enfoncée L'extracteur dans sa pochette est bien conditionné et plié	
A.1.5 – Vérification et renseignements de la traçabilité des éléments constituant le parachute		
C.1.5.1 – Vérifier la traçabilité des éléments administratifs constituant le parachute afin d'en assurer leur conformité avec les consignes de navigabilité et normes constructeurs en vigueur	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie un ordre logique, chronologique de vérification INDICATEURS Les consignes de navigabilité et les notes constructeur sur les éléments du parachute sont appliquées Les opérations de contrôle des documents du parachute sont correctement effectuées La conformité des numéros d'identification du parachute avec des notes de sécurité est assurée	
C.1.5.2 – Renseigner les documents administratifs et de contrôle afin d'assurer le suivi de l'ensemble des éléments du parachute	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat sait assurer la traçabilité de l'ensemble complet INDICATEURS Tous les points à contrôler sont chronologiquement effectués L'avis du plieur est renseigné la fiche de contrôle annuel est renseignée Les formalités administratives sont mises en œuvre par les outils informatiques adéquats Le carnet de pliage (nombre et type de pliages effectués par le titulaire du carnet) est correctement renseigné Les outils informatiques permettant de renseigner son carnet de pliage sont maîtrisés Les indications sont justes et lisiblement portées. Toutes les fiches du livret (sac-harnais, voilure principale, de secours, déclencheurs) sont renseignées Les efforts à l'ouverture et à la libération sont bien mesurés Le livret individuel du parachute (papier d'identité du parachute) est bien renseigné Le résultat des éventuelles remises à niveau est enregistré	

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Commentaires des évaluateurs
C.1.5.3 - Contacter le référent matériel de sa structure afin de lui signaler toute anomalie repérée	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie la ou les personnes ressources INDICATEURS Les différentes sources d'information sont identifiées Les situations anormales sont identifiées Les procédures d'usage pour signaler les anomalies sont respectées Le candidat sait quel est le service compétent à qui s'adresser Le candidat justifie sa décision de rendre ou pas au propriétaire un matériel navigable Les dérives de construction sont signalées	
Résultats : épreuve 3 du Bloc de compétences 1 (BC1) : Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute Commentaires :		
Bloc de compétences 1 (BC1) : Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute Epreuve 3 Nom et prénom du candidat : ☐ Favorable ☐ Défavorable Noms et prénoms de l'évaluateur 1 : Signature : Noms et prénoms de l'évaluateur 2 : Signature :		

Résultats : Bloc de compétences 1 (BC1) : « Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute » Epreuve 1 : ☐ Validée ☐ Non validée Epreuve 2 : ☐ Validée ☐ Non validée Epreuve 3 : ☐ Validée ☐ Non validée Commentaires :	Résultats : Bloc de compétences 1 (BC1) : Contrôle technique, assemblage et pliage des éléments constituant le parachute Nom prénom du candidat : ☐ Favorable ☐ Défavorable Nom et prénom du coordonnateur ou responsable de la formation : Signature :
---	---

CQP "PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS



Identité du candidat : Nom : Prénom : Signature :	Modalités de l'épreuve : Date : Lieu de l'épreuve	☐ Epreuve initiale ☐ Epreuve de rattrapage
---	--	---

Rappel des modalités d'évaluation :

Le conseil et accompagnement des propriétaires des parachutes et la veille juridique font l'objet d'une épreuve d'une heure évaluée lors d'une mise en situation avec questionnement qui se déroule en centre de formation et lors de l'observation en poste de travail par le tuteur à l'aide de la grille d'évaluation

La mise en situation consiste à un entretien portant sur le cadre réglementaire afin d'assurer le suivi de son activité et le conseil au propriétaire du parachute

2 évaluateurs dont un au moins est un représentant de la FFP

Bloc de compétences 2 (BC2) : Information et veille juridique autour de l'activité de plieur de parachute de secours

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Commentaires des évaluateurs
A.2.1 – Accueil d'un propriétaire de parachute pour du conseil et de l'accompagnement		
C.2.1.1 - Accueillir le propriétaire du parachute, en vue de l'informer de la procédure du contrôle, et de commenter les résultats du contrôle technique	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat : - sait faire connaissance avec le propriétaire - informer le propriétaire sur les procédures de contrôle et d'utilisation du parachute, en s'assurant qu'elles sont bien comprises INDICATEURS Le candidat sait créer le contact Les caractéristiques morphologiques et anatomiques de l'utilisateur sont prises en compte Le niveau du pratiquant et le type de pratique sont identifiés Les différents types de voiles au regard du niveau des pratiquants est maîtrisé Le candidat explique les principes d'ouverture et de vol d'une voile de secours et d'une voile principale Le candidat communique au propriétaire toute information complémentaire	

Compétences attendues	Critères d'évaluation	Commentaires des évaluateurs
C.2.1.2 - Alerter le propriétaire du parachute sur les situations à risque repérées lors du contrôle technique afin de prévenir des situations dangereuses lors de son utilisation	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat discerne les situations à risque de celles qui ne le sont pas INDICATEURS L'inventaire des risques est effectué La liste des anomalies susceptibles de créer le dysfonctionnement est établie A chaque anomalie potentielle le ou les éléments défectueux sont associés Un ordre logique, chronologique de vérification en fonction du type de dysfonctionnement est identifié Les dysfonctionnements sont repérés Les normes de sécurité sont respectées Un vocabulaire technique adapté aux différents publics est utilisé Les sources potentielles de dommages pour la santé du propriétaire et pour l'intégrité du matériel sont repérées L'aspect du matériel qui est susceptible d'être problématique est détaillé Toute réponse à un problème technique est expliquée Les conditions de réparation mineures des produits sont mentionnées Le candidat s'assure que ses explications sont bien comprises L'information du choix des matériels en fonction des tableaux de correspondance selon l'expérience et d'approbation d'emploi sont mentionnés	
C.2.1.3. - Transmettre au propriétaire du parachute des conseils d'entretien et de pliage de la voilure principale de son parachute afin de maximiser son utilisation	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat a un savoir-faire technique pour entretenir le matériel dans des conditions optimales afin de maintenir le bon usage et éviter les désordres INDICATEURS La technique pour enseigner le pliage de la voile principale est maîtrisée Le candidat exerce une mission de conseil en matière de prévention et d'utilisation des matériels Les besoins, les motivations du propriétaire du parachute sont décelées Le candidat sait chercher/trouver l'adéquation parachute/propriétaire Le candidat sait orienter le propriétaire vers le type de parachute correspondant à sa pratique et à sa morphologie Le candidat explique correctement les principes d'utilisation et de maintenance des systèmes de sécurité. Le candidat présente différents types de voilures avec leurs avantages et inconvénients Le candidat sait structurer un argument en caractéristiques, avantages, bénéfices, compte tenu des contraintes spécifiques du parachute et du pratiquant ou du service Le candidat informe sur les risques d'utilisation en conditions météorologiques marginales, conditions de pratiques en pilotage sous voile Le candidat maîtrise et respecte les consignes des constructeurs Le candidat sait identifier les spécificités des différentes voiles à plier afin d'en adapter les techniques de pliages	
A.2.2 – Réalisation d'une veille juridique, réglementaire et technique dans le domaine du parachutisme		
C.2.2.1 – Assurer une veille juridique, réglementaire et technique afin de vérifier la conformité de la réglementation en vigueur	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat suit l'évolution des textes et mise en œuvre des nouvelles normes Le candidat met en œuvre avec les outils informatiques adéquats pour consulter les documents réglementaires (règles aviation civile et fédérales et code du sport) INDICATEURS Les normes et règlements des constructeurs sont recherchés et correctement mobilisés L'environnement réglementaire en particulier fédéral est assimilé La réglementation des différents ministères concernés est connue.	

	Les notes de sécurité pour le matériel concerné sont identifiées Le repérage du matériel dans le cadre réglementaire est effectué	
Compétences attendues	Critères d'évaluation	Commentaires des évaluateurs
C.2.2.2 – Maintenir une veille technique des principaux constructeurs de parachutes afin d'assurer une mise à jour des normes en vigueur	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat applique ses connaissances réglementaires INDICATEURS Les données techniques sont décrites et explicitées Les manuels d'utilisation des parachutes sont exploités, Les guides techniques sont compris La norme TSO est commentée	
Résultats Bloc de compétences 2 (BC2) : Information et veille juridique autour de l'activité de plieur de parachute de secours Commentaires :		
Bloc de compétences 2 (BC2) : Information et veille juridique autour de l'activité de plieur de parachute de secours:		
Nom prénom du candidat :		
☐ Favorable ☐ Défavorable		
Noms et prénoms de l'évaluateur 1 :		Signature :
Noms et prénoms de l'évaluateur 2 :		Signature :

ANNEXE N °2 : Livrets 2 du dossier VAE

Livret 2 :



Nom patronymique :

Nom marital :

Prénom :

Numéro de la demande :

(reprendre le numéro qui figure sur l'accusé de réception du livret 1)

V

alidation des

A

cquis de l'

E

xpérience

LIVRET 2

Diplôme visé

Type :

(Exemple : CQP)

Intitulé exact :

(Exemple : PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS.)

Réservé à l'administration

Date recevabilité : / /

Date réception : / /

Décision de recevabilité jointe ☐**Cachet de l'administration**

Contenu de ce livret

(Vérifiez que les éléments suivants figurent dans votre livret et inscrivez-en le nombre)

<i>Documents</i>	Indiquez le nombre de fiches réalisées
◆ Déclaration sur l'honneur	1
◆ <i>Fiche descriptive de votre parcours</i>	
◆ Fiche(s) descriptive(s) de votre ou vos organisation(s)	
◆ <i>Fiche(s) descriptive(s) de votre ou vos emploi(s)</i>	
◆ Fiches descriptives de vos activités	
◆ Annexes	

Pensez à créer un sommaire.

Livret 2 : mode d'emploi

Le livret 2 : pourquoi ?

Votre objectif est d'obtenir un diplôme délivré par la CPNEF sport grâce à la validation de vos acquis.

Dans le livret 1, vous avez fourni des informations sur votre expérience à partir desquelles nos services ont attesté que votre demande est recevable. Vous devez maintenant compléter ce livret 2 dont l'objectif est de vous permettre de présenter et de valoriser vos compétences et votre expérience.

Grâce à son questionnaire guidé, ce livret doit vous aider à inventorier et à décrire de manière détaillée vos acquis, savoirs, aptitudes et capacités qui ont un rapport direct et étroit avec les exigences du diplôme auquel vous postulez.

Ce livret a été conçu pour que vous puissiez décrire vos activités caractéristiques en illustrant votre démarche par des exemples concrets.

C'est à partir de toutes ces informations que le jury évaluera vos acquis et les comparera aux requis du diplôme.

Votre intérêt est donc de remplir avec le plus grand soin ce livret 2 pour vous mettre en valeur. Dans cet esprit, vous avez la possibilité de fournir tous les documents en annexes (fiches ...) qui pourront illustrer la description de votre expérience et de vos acquis.

Afin que le jury puisse apprécier dans quel contexte vous avez développé et mis en œuvre vos acquis, pour chacune des **activités décrites** dans ce dossier (au minimum **quatre**), vous devez renseigner obligatoirement la fiche de l'**organisation** et de l'**emploi** dans lesquels vous avez accompli cette activité.

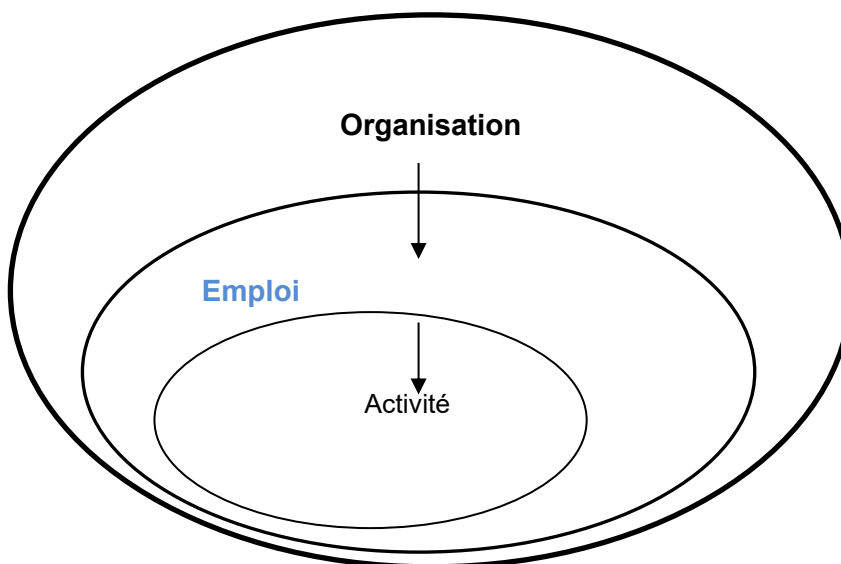
Comment remplir le livret 2 ?

Après avoir renseigné les fiches descriptives de votre « parcours », vous devez renseigner de manière détaillée les fiches « organisation » et les fiches « emploi » correspondant aux quatre activités que vous avez choisies de décrire (A1, A2, A3, A4,).

Il vous appartient d'accorder la plus grande attention à la qualité des informations que vous produisez.

Au cas où vous rempliriez ce livret 2 de manière manuscrite, écrivez lisiblement. Veillez à être complet, précis et concis.

Vous pouvez reproduire les fiches en autant d'exemplaires qui vous sont nécessaires. Dans ce cas, numérotez les fiches reproduites.



Quelles activités choisir ?

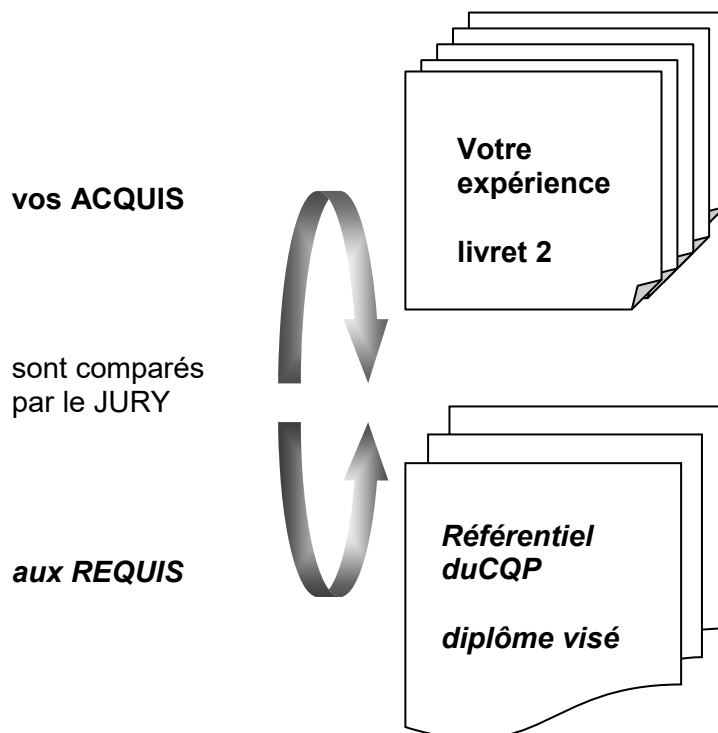
Il serait trop long et trop lourd de vous demander de décrire précisément toutes les activités que vous avez conduites durant votre expérience. Aussi, vous devez en choisir quatre (au minimum), parmi les plus significatives.

Ces quatre fiches doivent vous permettre, en décrivant et en analysant ces activités, de mettre en valeur votre expérience et de démontrer au jury que vous avez mis en œuvre les savoirs et compétences attendus par le diplôme visé.

Pour bien choisir vos activités, nous vous conseillons de consulter attentivement le référentiel des activités professionnelles du diplôme.

Pour décrire précisément et complètement les fiches de ce livret 2, vous pouvez photocopier autant que de besoin les fiches fournies (sans oublier de les numéroté !).

Vous avez tout le loisir de dimensionner vos réponses : l'espace entre les questions du dossier n'est donné qu'à titre indicatif.



N'oubliez pas de :

- ✓ joindre la décision de **recevabilité de votre demande** ;
- ✓ inscrire votre nom dans les espaces prévus ;
- ✓ reporter sur chaque fiche le numéro de l'activité présentée ;
- ✓ numéroté chaque fiche que vous avez reproduite en plusieurs exemplaires ;
- ✓ reporter le numéro de l'activité sur chacune des fiches complémentaires utilisées ;
- ✓ numéroté vos annexes ;
- ✓ joindre une **enveloppe affranchie** et libellée à votre adresse.

Glossaire :

Acquis : *ensemble des savoirs (connaissances, savoir-faire et savoir-être) dont une personne démontre la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation.*

Activité : *ensemble de tâches complémentaires nécessaires à l'accomplissement d'une ou plusieurs fonctions.*

Aptitude : *manière de désigner le potentiel d'une personne par rapport à une tâche ou une activité.*

Capacité : *disposition ou faculté permettant à une personne d'accomplir une tâche ou une activité.*

Compétence : *ensemble de savoirs (connaissances, tours de main, comportement, etc) en action pour réaliser une tâche ou une activité.*

Comportement : *manière d'être et de se comporter (savoir-être).*

Emploi : *place occupée dans une organisation correspondant à des activités, des objectifs et des missions.*

Expérience : *activités, situations, problèmes, faits et rencontres vécus par un individu qu'il est capable de formaliser et d'analyser.*

Niveaux de qualification : *ils sont au nombre de cinq. Employé qualifié pour le niveau V ; Technicien pour le niveau IV ; Technicien supérieur pour le niveau III ; Cadre moyen pour le niveau II et Cadre supérieur pour le niveau I.*

Organisation : *groupement de moyens humains, matériels et financiers pour remplir certaines fonctions et atteindre certains buts (entreprise, société, association, entreprise artisanale, administration, etc).*

Référentiel : *document officiel qui fait l'inventaire des savoirs et compétences ainsi que les activités professionnelles visées, exigés pour l'obtention du diplôme.*

Requis : *ensemble des savoirs (connaissances, savoir-faire et savoir-être) attendus d'un titulaire du diplôme.*

Tâche : *élément de l'activité qui s'effectue avec des ressources, dans des conditions de réalisation et avec un niveau de performance attendu.*

Déclaration sur l'honneur - D1

Je, soussigné(e)

déclare sur l'honneur :

✓ présenter dans le présent livret mes activités dans le cadre d'une demande de validation des acquis de mon expérience pour le diplôme suivant *(type et intitulé exact avec la dominante ou l'option éventuelle)* :

..... ;

✓ confirmer l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent livret.

Fait à, le / / 20...

Signature du candidat :

Les services administratifs se réservent la possibilité de vérifier l'exactitude de vos déclarations. En cas de fausses déclarations, l'obtention du diplôme vous sera refusée, et l'administration sera tenue de déposer plainte contre vous.

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende." (code pénal, art. 441-1)

"Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende." (code pénal art. 441-6)

NOM :

FICHE DESCRIPTIVE PARCOURS - P

Inscrivez dans le tableau ci-dessous, votre parcours complet. Vous devrez signaler dans la colonne fiche, le code de la fiche dans laquelle vous décrivez l'organisation (O1, O2, ...), l'emploi (E1, E2, ...) et les activités (A1, A2, A3 et A4) sachant que pour chacune des activités choisies, le jury devra disposer de la description de l'emploi correspondant et de l'organisation dans laquelle cette activité a été effectuée. Vous devez choisir de décrire au minimum quatre activités. Ainsi, ce peut être quatre activités choisies pour un même emploi ou jusqu'à quatre activités pour quatre emplois différents dans quatre organisations différentes (*exemple ci-dessous : deux activités A1 et A2 dans un emploi E1, une activité A3 dans un autre emploi E2 et une activité A4 dans un autre emploi E3, le tout dans deux organisations O1 et O2*). La durée doit être exprimée en mois. Commencez ci-dessous, à la suite des exemples fournis.

ORGANISATION(S)			EMPLOI(S)			ACTIVITÉS	
raison sociale	fiche	durée en mois *	désignation	fiche	durée mois*	intitulé	fiche
Société Dubroca	O 1	65	Comptable niveau 1	E 1	30	Comptabilité fournisseurs Comptabilité clients Facturation	A 1 A 2
			Comptable niveau 2	E 2	35	Amortissements, Provisions Bilan, Compte de Résultat	A 3
Entreprise Dugron	O 2	30	Gestionnaire	E 3	30	Contrôle de gestion Trésorerie Déclarations fiscales	A 4

Quelles fiches réaliser ?

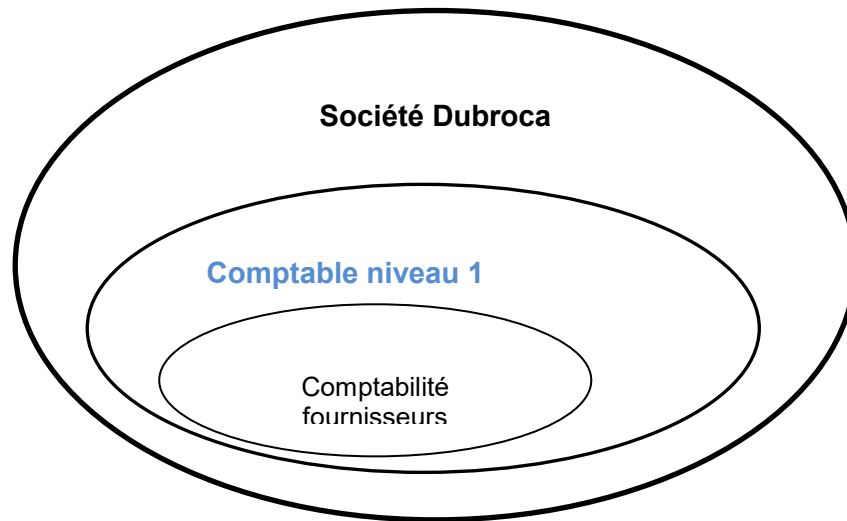
En s'appuyant sur l'exemple donné page 8, le candidat a fait le choix de décrire quatre activités de son parcours.

Il choisit notamment de décrire l'activité « Comptabilité fournisseurs » (A1), pour laquelle son emploi était « Comptable niveau 1 » (E1).
Il occupait cet emploi dans l'organisation « Société Dubroca » (O1).

Le candidat devra donc réaliser - une fiche A1

- une fiche E1
- une fiche O1

Le jury pourra ainsi situer l'activité présentée dans son contexte (emploi et organisation)



NOM :

FICHE DESCRIPTIVE PARCOURS - P

ORGANISATION(S)			EMPLOI(S)			ACTIVITÉS	
raison sociale	fiche	durée mois	désignation	fiche	durée mois	intitulé	fiche

NOM :

FICHE DESCRIPTIVE PARCOURS - P SUITE

ORGANISATION(S)			EMPLOI(S)			ACTIVITÉS	
raison sociale	fiche	durée mois	désignation	fiche	durée mois	intitulé	fiche

NOM :

FICHE DESCRIPTIVE PARCOURS - P SUITE

ORGANISATION(S)			EMPLOI(S)			ACTIVITÉS	
raison sociale	fiche	durée mois	désignation	fiche	durée mois	intitulé	fiche



NOM :

FICHE DESCRIPTIVE **ORGANISATION - O1**
(Entreprise, association ...)

Raison sociale (*nom*) :

Statut juridique (SA, SARL, *entreprise artisanale, association, etc...*) :

Principales activité(s) (*vente de services, production de biens , etc...*) :

Effectif (*nombre de personnes*) :

Volume d'activités (*chiffre d'affaires, etc...*) :

Autres données quantitatives ou qualitatives (*positionnement sur le marché, forme juridique, etc...*) :

Date création : / /
non ☐

Cette organisation existe t-elle encore ? oui ☐

Vous êtes ou étiez salarié(e) ☐
 (cadre, agent de maîtrise, ouvrier, etc...)

non salarié(e) ☐
 (artisan, entrepreneur individuel, travailleur indépendant, etc...)

bénévole ☐

Place de cette unité de travail dans l'organisation, composition et effectif *(en annexe vous pouvez joindre un organigramme ou tout autre document)* :

Qui définit, contrôle et évalue vos activités ?

Si des changements importants ont marqué l'évolution de votre emploi (*fonction ou poste*), de quel(s) ordre(s) étaient-ils ?

Comment avez-vous fait face à ces changements ?

Expliquez si vous avez eu la possibilité de proposer et d'introduire vous-même des changements dans votre poste :

Indiquez vos marges d'initiative et d'autonomie :

Précisez si vous exercez des fonctions d'encadrement :

Donnez des exemples de situations imprévues que vous avez rencontrées et expliquez comment vous y avez fait face :

NOM :

O1 E1 - FICHE DESCRIPTIVE ACTIVITÉ - A1

Intitulé :

Décrivez cette activité

Cette activité est : quotidienne ☐ fréquente ☐ assez fréquente ☐ exceptionnelle ☐

En quoi cette activité tient-elle une place importante dans votre emploi (*fonction, poste*) ?

Pour réaliser cette activité, vous êtes en relation à l'interne de votre organisation :

<i>avec qui (fonction, rôle, service, etc...) ?</i>	<i>à propos de quel(s) sujet(s) ? pour faire quoi ?</i>

Pour réaliser cette activité, vous êtes en relation à l'externe de votre organisation :

<i>avec qui (fonction, organisation, service, etc...) ?</i>	<i>à propos de quel(s) sujet(s) ? pour faire quoi ?</i>

Pour effectuer cette activité, vous traitez des informations :

<i>De quelles Informations avez-vous besoin ? Comment et auprès de qui vous les procurez-vous ?</i>	<i>Comment les utilisez-vous ? Quel(s) traitement(s) effectuez-vous ?</i>	<i>Transmettez-vous des informations ? À qui ? Pour quoi faire ? Comment ?</i>

Quels matériels, outils, techniques, logiciels, matériaux, produits, utilisez-vous pour réaliser cette activité ?

Cette activité présente-t-elle des contraintes particulières (*sécurité, délai, hygiène, etc...*) ?

Décrivez comment vous vous organisez pour réaliser cette activité :

Quels sont les savoir-faire, qualités ou habiletés (*soin, rapidité, etc...*) requises pour effectuer cette activité et que vous possédez ?

Quelles sont vos connaissances particulières nécessaires à l'accomplissement de cette activité (*scientifique, économique, juridique, géographique, statistique, langue, etc...*) ?

NOM :

FICHE DESCRIPTIVE **ORGANISATION - O2**
(Entreprise, association ...)

Raison sociale (*nom*) :

Statut juridique (SA, SARL, *entreprise artisanale, association, etc...*) :

Principales activité(s) (*vente de services, production de biens , etc...*) :

Effectif (*nombre de personnes*) :

Volume d'activités (*chiffre d'affaires, etc...*) :

Autres données quantitatives ou qualitatives (*positionnement sur le marché, forme juridique, etc*) :

Date création : / /
non ☐

Cette organisation existe t-elle encore ? oui ☐

NOM :

02 - FICHE DESCRIPTIVE EMPLOI – E2

Dénomination de votre emploi (*fonction ou poste*) :

Vous êtes ou étiez salarié(e) ☐
 (cadre, agent de maîtrise, ouvrier, etc...)

non salarié(e) ☐
 (artisan, entrepreneur individuel, travailleur indépendant, etc...)

bénévole ☐

Votre unité de travail (*direction, atelier, etc...*) :

Place de cette unité de travail dans l'organisation, composition et effectif *(en annexe vous pouvez joindre un organigramme ou tout autre document)* :

Quelle place occupez-vous dans cette unité de travail ?

Qui définit, contrôle et évalue vos activités ?

Si des changements importants ont marqué l'évolution de votre emploi (*fonction ou poste*), de quel(s) ordre(s) étaient-ils ?

Comment avez-vous fait face à ces changements ?

Expliquez si vous avez eu la possibilité de proposer et d'introduire vous-même des changements dans votre poste :

Indiquez vos marges d'initiative et d'autonomie :

Précisez si vous exercez des fonctions d'encadrement :

Donnez des exemples de situations imprévues que vous avez rencontrées et expliquez comment vous y avez fait face :

NOM :

O E - FICHE DESCRIPTIVE ACTIVITE – A2

Intitulé :

Décrivez cette activité :

Cette activité est : quotidienne ☐ fréquente ☐ assez fréquente ☐ exceptionnelle ☐

En quoi cette activité tient-elle une place importante dans votre emploi (*fonction, poste*) ?

Pour réaliser cette activité, vous êtes en relation à l'interne de votre organisation :

<i>avec qui (fonction, rôle, service, etc...) ?</i>	<i>à propos de quel(s) sujet(s) ? pour faire quoi ?</i>

Pour réaliser cette activité, vous êtes en relation à l'externe de votre organisation :

<i>avec qui (fonction, organisation, service, etc) ?</i>	<i>à propos de quel(s) sujet(s) ? pour faire quoi ?</i>

Pour effectuer cette activité, vous traitez des informations :

<i>De quelles Informations avez-vous besoin ? Comment et auprès de qui vous les procurez-vous ?</i>	<i>Comment les utilisez-vous ? Quel(s) traitement(s) effectuez-vous ?</i>	<i>Transmettez-vous des informations ? À qui ? Pour quoi faire ? Comment ?</i>

Quels matériels, outils, techniques, logiciels, matériaux, produits, utilisez-vous pour réaliser cette activité ?

Cette activité présente-t-elle des contraintes particulières (*sécurité, délai, hygiène, etc...*) ?

Décrivez comment vous vous organisez pour réaliser cette activité :

Quels sont les savoir-faire, qualités ou habiletés (*soin, rapidité, etc...*) requises pour effectuer cette activité et que vous possédez ?

Quelles sont vos connaissances particulières nécessaires à l'accomplissement de cette activité (*scientifique, économique, juridique, géographique, statistique, langue, etc...*) ?

NOM :

FICHE DESCRIPTIVE **ORGANISATION - O3**
(Entreprise, association ...)

Raison sociale (*nom*) :

Statut juridique (SA, SARL, *entreprise artisanale, association, etc...*) :

Principales activité(s) (*vente de services, production de biens , etc...*) :

Effectif (*nombre de personnes*) :

Volume d'activités (*chiffre d'affaires, etc...*) :

Autres données quantitatives ou qualitatives (*positionnement sur le marché, forme juridique, etc*) :

Date création : / /
non ☐

Cette organisation existe t-elle encore ? oui ☐

NOM :

O3 - FICHE DESCRIPTIVE EMPLOI – E3

Dénomination de votre emploi (*fonction ou poste*) :

Vous êtes ou étiez salarié(e) ☐
(cadre, agent de maîtrise, ouvrier, etc...)

non salarié(e) ☐
(artisan, entrepreneur individuel, travailleur indépendant, etc...)

bénévole ☐

Votre unité de travail (*direction, atelier, etc...*) :

Place de cette unité de travail dans l'organisation, composition et effectif (*en annexe vous pouvez joindre un organigramme ou tout autre document*) :

Quelle place occupez-vous dans cette unité de travail ?

Qui définit, contrôle et évalue vos activités ?

Si des changements importants ont marqué l'évolution de votre emploi (*fonction ou poste*), de quel(s) ordre(s) étaient-ils ?

Comment avez-vous fait face à ces changements ?

Expliquez si vous avez eu la possibilité de proposer et d'introduire vous-même des changements dans votre poste :

Indiquez vos marges d'initiative et d'autonomie :

Précisez si vous exercez des fonctions d'encadrement :

Donnez des exemples de situations imprévues que vous avez rencontrées et expliquez comment vous y avez fait face :

NOM :

O E - FICHE DESCRIPTIVE ACTIVITE – A3

Intitulé :

Décrivez cette activité :

Cette activité est : quotidienne ☐ fréquente ☐ assez fréquente ☐ exceptionnelle ☐

En quoi cette activité tient-elle une place importante dans votre emploi (*fonction, poste*) ?

Pour réaliser cette activité, vous êtes en relation à l'interne de votre organisation :

<i>avec qui (fonction, rôle, service, etc...) ?</i>	<i>à propos de quel(s) sujet(s) ? pour faire quoi ?</i>

Pour réaliser cette activité, vous êtes en relation à l'externe de votre organisation :

<i>avec qui (fonction, organisation, service, etc) ?</i>	<i>à propos de quel(s) sujet(s) ? pour faire quoi ?</i>

Pour effectuer cette activité, vous traitez des informations :

<i>De quelles Informations avez-vous besoin ? Comment et auprès de qui vous les procurez-vous ?</i>	<i>Comment les utilisez-vous ? Quel(s) traitement(s) effectuez-vous ?</i>	<i>Transmettez-vous des informations ? À qui ? Pour quoi faire ? Comment ?</i>

Quels matériels, outils, techniques, logiciels, matériaux, produits, utilisez-vous pour réaliser cette activité ?

Cette activité présente-t-elle des contraintes particulières (*sécurité, délai, hygiène, etc...*) ?

Décrivez comment vous vous organisez pour réaliser cette activité :

Quels sont les savoir-faire, qualités ou habiletés (*soin, rapidité, etc...*) requises pour effectuer cette activité et que vous possédez ?

Quelles sont vos connaissances particulières nécessaires à l'accomplissement de cette activité (*scientifique, économique, juridique, géographique, statistique, langue, etc...*) ?

NOM :

O E - FICHE DESCRIPTIVE ACTIVITE – A4

Intitulé :

Décrivez cette activité :

Cette activité est : quotidienne ☐ fréquente ☐ assez fréquente ☐ exceptionnelle ☐

En quoi cette activité tient-elle une place importante dans votre emploi (*fonction, poste*) ?

Pour réaliser cette activité, vous êtes en relation à l'interne de votre organisation :

<i>avec qui (fonction, rôle, service, etc...) ?</i>	<i>à propos de quel(s) sujet(s) ? pour faire quoi ?</i>

Pour réaliser cette activité, vous êtes en relation à l'externe de votre organisation :

<i>avec qui (fonction, organisation, service, etc) ?</i>	<i>à propos de quel(s) sujet(s) ? pour faire quoi ?</i>

Pour effectuer cette activité, vous traitez des informations :

<i>De quelles Informations avez-vous besoin ? Comment et auprès de qui vous les procurez-vous ?</i>	<i>Comment les utilisez-vous ? Quel(s) traitement(s) effectuez-vous ?</i>	<i>Transmettez-vous des informations ? À qui ? Pour quoi faire ? Comment ?</i>

Quels matériels, outils, techniques, logiciels, matériaux, produits, utilisez-vous pour réaliser cette activité ?

Cette activité présente-t-elle des contraintes particulières (*sécurité, délai, hygiène, etc...*) ?

Décrivez comment vous vous organisez pour réaliser cette activité :

Quelles sont les habiletés, savoir-faire ou qualités (*soin, rapidité, etc...*) requises pour effectuer cette activité et que vous possédez ?

Quelles sont vos connaissances particulières nécessaires à l'accomplissement de cette activité (*scientifique, économique, juridique, géographique, statistique, langue, etc...*) ?

Accusé de réception - R1

Il vous sera retourné par la FFP, à la condition que vous ayez joint à ce livret n°2 une enveloppe libellée à **votre adresse et affranchie au tarif postal en vigueur.**

Partie à remplir par vos soins

☐ Madame ☐ Monsieur :
(Écrire en capitales votre nom patronymique)

Nom marital :
(Pour les femmes mariées)

Prénoms : Date de naissance : ...
.....
(Dans l'ordre de l'état civil)

Adresse :

Code postal : Localité :

Intitulé exact du diplôme visé :

Dominante ou option (s'il y a lieu) :

Langue(s) vivante(s) obligatoire(s) le cas échéant :

Je demande à bénéficier d'un entretien : oui ☐ non ☐ (dans la mesure où il ne me serait pas proposé)

Partie à remplir par la FFP

Madame, Monsieur,

☐ **J'accuse réception de votre livret n°2 de validation de vos acquis de l'expérience, déposé auprès de nos services en date du / /**

☐ **Observations éventuelles :**

Cachet du service

Date : / /

Nom et signature :

NOM :

ANNEXE – X1

NOM :

ANNEXE – X

ANNEXE N °3 : Modèle de certificat de qualification professionnelle

 Organisme Certificateur de la branche du Sport	 Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Sport	N° du certificat \$(N° diplôme)	 Fédération Française de Parachutisme
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE Pleur de parachute de secours			
- La Fédération Française de Parachutisme déléguée pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) de Pleur de parachute de secours, - Vu l'arrêté du 11 Décembre 2018 publié au Journal Officiel du 19 décembre 2018 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles RNCP , code NSF 335, - Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP, - Vu l'avenant n° 127 du 16 janvier 2018 à la CCNS portant création du CQP, - Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e), - Vu la décision délibérative du jury réuni le \$(Date du jury) à \$(Lieu du jury),			
L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) de Pleur de parachute de secours,			
Aucun niveau de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications,			
à \$(Prénom) \$(Nom de naissance) né(e) le \$(Date de naissance) à \$(Lieu de naissance), \$(Pays de naissance))			
Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine du parachutisme.			
Fait à Paris, le \$(Fait le)			
Pour la CPNEF sport La Présidence  		Pour l'OC SPORT La Présidence 	
		Le titulaire	

ANNEXE N °4 : Modèle d'attestation d'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences

 Organisme Certificateur de la branche du Sport	 Commission Paritaire Nationale Emploi Formation	ATTESTATION D'ACQUISITION D'UNITÉ DE COMPÉTENCES DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	 Fédération Française de Parachutisme								
 Pieur de parachute de secours											
- La Fédération Française de Parachutisme déléguée pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) de Pieur de parachute de secours, - Vu l'arrêté du 11 Décembre 2018 publié au Journal Officiel du 19 décembre 2018 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles RNCP code NSF 335, - Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP, - Vu l'avenant n° 70 du 7 février 2012 à la CCNS portant création du CQP, - Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e), - Vu la décision délibérative du jury réuni le \$(Date du jury) à \$(Lieu du jury),											
L'Organisme Certificateur de la branche du Sport et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent à \$(Prénom) \$(Nom de naissance) né(e) le \$(Date de naissance) à \$(Lieu de naissance), \$(Pays de naissance) <u>l'attestation</u> de(s) unité(s) de compétences suivante(s) :											
<table border="0"><tr><td>- RNCP</td><td>IC01 : \$(bloc1)</td></tr><tr><td>- RNCP</td><td>IC02 : \$(bloc2)</td></tr><tr><td>- RNCP</td><td>IC03 : \$(bloc3)</td></tr><tr><td>- RNCP</td><td>IC04 : \$(bloc4)</td></tr></table>				- RNCP	IC01 : \$(bloc1)	- RNCP	IC02 : \$(bloc2)	- RNCP	IC03 : \$(bloc3)	- RNCP	IC04 : \$(bloc4)
- RNCP	IC01 : \$(bloc1)										
- RNCP	IC02 : \$(bloc2)										
- RNCP	IC03 : \$(bloc3)										
- RNCP	IC04 : \$(bloc4)										
Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine du parachutisme. Fait à Paris, le \$(Date)											
Pour la CPNEF sport La Présidence 		Pour l'OC SPORT La Présidence 	Le titulaire 								

ANNEXE N °5 : Voies de recours

*À adresser à Fédération Française de Parachutisme
62, rue de Fécamp, 75012 Paris*

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance

Article 1 : L'objet de la contestation

En application de l'article 24 du règlement du CQP Plieur de parachute de secours, sont mises en place des voies de recours afin de solutionner les contestations relatives à l'obtention du CQP Plieur de parachute de secours, initiées par un candidat.

Article 2 : Le demandeur

Dans tous les cas, le demandeur doit pouvoir justifier d'un intérêt à agir à l'égard de la décision contestée. Cet intérêt doit être personnel, légitime, direct et certain.

En fonction de l'objet de la contestation, les demandeurs peuvent être :

- le ou la candidat(e)
- ou tout autre personne morale ayant un intérêt à agir.

Dans tous les cas, le Président de la Commission de recours Sport pourra s'autosaisir d'une affaire, s'il constate un dysfonctionnement mettant en péril la rigueur ou l'équité dans la mise en œuvre du processus de certification du CQP.

Chapitre I - CONTESTATIONS RELATIVES À L'OBTENTION DU CQP Plieur de parachute de secours

Un candidat au CQP Plieur de parachute de secours peut souhaiter contester les conditions de refus d'attribution de celui-ci. La procédure est identique, quelle que soit la voie d'accès à la certification (formation, VAE, équivalence, reconnaissance des qualifications professionnelles).

Article 3 : Les motifs de la contestation :

Le candidat peut déposer un recours pour les seuls motifs d'erreur matérielle (ex. : erreur dans le report d'un résultat), de procédure (ex. : non-respect de la constitution du jury) ou pour des motifs de force majeure.

Article 4 : La procédure de contestation :

Le candidat peut :

1. dans un premier temps, formuler une demande en vue de consulter la synthèse de ses résultats au CQP auprès du président du jury du Délégué Fédération Française de Parachutisme dans un deuxième temps, déposer une demande de recours gracieux auprès du Délégué Fédération Française de Parachutisme.
2. dans un troisième temps, si aucune solution n'a été trouvée entre le candidat et le Délégué, et seulement dans ce cas, déposer une demande devant la Commission de recours Sport.

4.1. Demande de consultation des résultats

Tout candidat peut demander à consulter la synthèse de ses résultats. La demande ne peut être faite que lorsque les résultats sont notifiés. Cette demande doit être formulée dans les quinze jours qui suivent cette notification auprès du Délégué.

Nota : S'agissant d'une démarche personnelle, le candidat ne peut consulter que sa synthèse et non celle des autres candidats.

4.2. Demande de recours gracieux auprès du Délégué

Si le candidat a constaté une erreur matérielle, un vice de procédure ou pour tout autre motif légitime, il peut formuler auprès du Délégué une demande de recours gracieux, par lettre RAR accompagnée des justificatifs utiles, dans le mois qui suit la notification des résultats (affichage et/ou lettre de notification) ou dans les quinze jours qui suivent la consultation de la synthèse des résultats.

4.3. Demande auprès de la Commission de recours Sport

La demande est formulée par lettre RAR auprès du Président de la CPNEF Sport en tant que Président de la Commission de recours Sport, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision du Délégué. Cette demande sera étudiée conformément au chapitre ci-après.

Chapitre II - LES COMMISSIONS DE RECOURS

Deux instances sont mises en place.

Article 5 : Commission de recours gracieux du délégué

La Commission de recours gracieux est compétente pour instruire la demande du candidat au CQP et y apporter une solution amiable.

5.1. Composition

La Commission de recours gracieux du délégué se compose de trois membres titulaires et de trois membres suppléants :

1. Le Représentant du délégué qui assure la présidence de la commission et/ou son suppléant nommés par le délégué,
2. Le Responsable hiérarchique du responsable de la commission concernée (VAE, habilitation ou évaluation),
3. Un Représentant des formateurs de l'organisme de formation concerné. Ou dans le cadre de la VAE, un expert désigné par le délégué.

Le stagiaire (ou son représentant légal s'il est mineur) peut être entendu à sa demande ou à celle de la commission.

Nota : Les responsables des commissions VAE, d'habilitation, les évaluateurs pourront être invités à présenter leurs remarques.

5.2. Fonctionnement de la Commission

La commission de recours se réunit sur convocation de son Président ou de la personne qu'il mandate à cet effet.

5.3. Décision de la Commission de recours Gracieux

La commission délibère sur dossier à huis clos (hors la présence des intéressés). Elle statue par une décision motivée. Les décisions sont prises à la majorité.

La décision de la commission de recours gracieux du délégué du CQP Plieur de parachute de secours

1. La Commission de recours gracieux peut rejeter la demande du candidat. Dans ce cas, il peut former une demande devant la Commission de recours Sport dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de la Commission de recours gracieux du délégué du CQP Plieur de parachute de secours
2. La Commission de recours gracieux peut considérer comme légitime la demande du candidat, en raison des motifs précités, ce qui implique une décision d'un nouveau jury CQP dans le respect de la procédure du CQP. La décision de la Commission ne donne en aucun cas droit à la délivrance automatique du CQP.

Il est établi un PV de délibération et la décision de la Commission de recours gracieux est notifiée au demandeur par lettre RAR dans les quinze jours.

Article 6 : Commission de recours Sport

Pour rappel : Cette commission est compétente pour étudier les contestations relatives à l'obtention du CQP Plieur de parachute de secours quelle que soit la voie d'accès (formation, VAE, équivalence, reconnaissance des qualifications professionnelles).

6.1. Composition

La commission de recours Sport se compose de quatre membres :

1. Le Président de la CPNEF Sport qui assure la présidence de la commission, ou son représentant
2. Le Vice-président de la CPNEF Sport qui assure la présidence de la commission en cas d'absence du Président de la CPNEF ou son représentant

3. Le Président de la Sous-commission CQP ou son représentant
4. Le Vice-Président de la Sous-commission CQP ou son représentant

6.2. Fonctionnement de la Commission

La commission de recours Sport se réunit sur convocation de son Président.

Le Quorum nécessaire pour qu'elle puisse délibérer valablement est de trois membres, au moins, présents.

6.3. Décision de la Commission de Recours Sport

La commission délibère sur dossier à huis clos (hors la présence des intéressés). Elle statue par une décision motivée.

À toutes fins utiles, et à son initiative, la Commission peut demander d'auditionner le délégataire et/ou le candidat. Dans ce cas, ils en seront informés préalablement, dans un délai raisonnable.

Les décisions sont prises à la majorité des présents, le Président ayant voix prépondérante en cas d'égalité des voix.

La commission de recours Sport peut soit :

1. Rejeter la demande du candidat. Le demandeur peut, s'il le souhaite former une action contentieuse.
2. Considérer la demande du candidat légitime, ce qui implique une décision d'un nouveau jury CQP dans le respect de la procédure du CQP. La décision de la commission ne donne en aucun cas droit à la délivrance automatique du CQP.

Il est établi un PV de délibération et la décision de la Commission de recours Sport est communiquée au demandeur dans les quinze jours, par lettre RAR, indiquant les voies de recours contentieuses.